



---

## PANORAMA DE PRESSE

---

14/04/2020 09h35

CGT

# SOMMAIRE

---

## SYNDICALISME (1 article)

---

**la Marseillaise**  
vendredi 10 avril 2020

**Le nombre de soignants positifs au Covid-19 au CHU de Nîmes interpelle la CGT, qui porte plainte** (503 mots)  
social Face au nombre important de soignants infectés par le Covid-19 ? à l'hôpital Carémeau, la CGT a déci...

Page 6

---

## ACTUALITÉ SOCIALE (11 articles)

---

**l'Humanité**  
mardi 14 avril 2020

**Les syndicats vent debout contre le « travailler plus »** (701 mots)  
À l'unisson, les organisations syndicales ont clamé leur opposition aux « vieilles lunes » patronales, estimant que les sal...

Page 8

**l'Humanité**  
mardi 14 avril 2020

**Le patronat veut faire payer la facture aux salariés** (891 mots)  
Samedi, le numéro un du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, a appelé à un allongement de la durée du temps de travail pour re...

Page 10

**l'Humanité**  
mardi 14 avril 2020

**Stopper l'hémorragie et relancer la machine** (1032 mots)  
La crise rappelle la nécessité de réarmer l'industrie française, laminée depuis trente ans. Monter au capital d'entreprises...

Page 12

**l'Humanité**  
mardi 14 avril 2020

**Après le coronavirus, un modèle de société différent** (708 mots)  
Les 150 citoyens de la Convention citoyenne pour le climat ont remis une liste de propositions à l'exécutif. L'objectif : i...

Page 14

**l'Humanité**  
mardi 14 avril 2020

**L'État débloque 20 milliards pour renflouer une vingtaine d'entreprises** (492 mots)  
Un compte d'affectation spécial a été provisionné pour monter au capital de certaines entreprises industrielles en grande d...

Page 16

**Liberation**  
mardi 14 avril 2020

**Coronavirus : face à une telle crise, il faut un revenu universel** (832 mots)  
Tribune. La mise à l'arrêt de toute une partie de l'activité économique depuis le 17 mars, arrêt nécessaire pour mettre un ...

Page 17



samedi 11 avril 2020

## Du Conseil d'Etat à la CJR, une pandémie de plaintes (1625 mots)

Depuis le début du confinement, des citoyens, syndicats, associations ou professions en tout genre multiplient les recours ...

Page 19

## Les Echos

mardi 14 avril 2020

## Après un mois de crise, les tensions montent dans les entreprises (1010 mots)

Les cerveaux reptiliens se réveillent. Dans la crise sanitaire exceptionnelle qui a stoppé net l'économie française, le premier réf...

Page 22

## Le Parisien

mardi 14 avril 2020

## Chez Michelin, tous les sites « en phase de redémarrage »

(558 mots)

Par Erwan Benezet Pas question pour le spécialiste du pneumatique d'attendre le 11 mai, date de sort...

Page 24

## Le Parisien

dimanche 12 avril 2020

## Déjà 8 millions de salariés au chômage partiel (367 mots)

Par Marc Lomazzi Le chiffre donne le tournis. La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a annoncé hier sur son com...

Page 26

## Le Journal du Dimanche

dimanche 12 au samedi 18 avril 2020

## Chômage, l'autre vague (649 mots)

SOCIAL Le recours à l'activité partielle permet d'éviter des licenciements massifs, mais n'évitera pas u...

Page 27

---

## RÉFORME DES RETRAITES

(2 articles)

---

## L'Humanité

mardi 14 avril 2020

## La réforme « mise de côté », pas enterrée (722 mots)

L'après-crise pourrait geler la réforme des retraites qui avait déclenché un mouvement social historique. Le calendrier sou...

Page 30

## MEDIAPART

dimanche 12 avril 2020

## Retraites, hôpital: la troublante conversion d'Emmanuel Macron (2573 mots)

Retraites, hôpital: la troublante conversion d'Emmanuel Macron Macron prétend qu'il change de cap. Mais peut-il sauver l'hôpital publi...

Page 32

---

## PROTECTION SOCIALE

(2 articles)

---

## Le Monde

mardi 14 avril 2020

## La reconnaissance du Covid-19 comme maladie professionnelle en débat (676 mots)

Les personnes qui ont été atteintes par le Covid-19 en exerçant leur métier pourront-elles bénéficier d'une prise en charge...

Page 39

Dominique Libault : « Pour construire une société du grand  
âge, le temps de la procrastination est révolu » (1431 mots)

Page 41

Dominique Libault, président du Haut Conseil du financement de la protection  
sociale et directeur de l'Ecole nationale supérieure d...

---

## EUROPE ET INTERNATIONAL

(3 articles)

---

mardi 14 avril 2020

Entre la bourse et la vie, leur choix est fait (606 mots)

Les organisations patronales allemande et italienne s'essaient au chantage pour  
relancer la production au plus vite dans l...

Page 46

« En Europe, il nous faudra développer un modèle de  
prospérité nouveau » (837 mots)

Page 47

Tribune. La crise due au nouveau coronavirus frappe le monde de plein fouet. Ses  
conséquences sont universellement dramatiques. Nou...

vendredi 10 avril 2020

Le confinement, bombe sociale pour l'Italie (1657 mots)

Le confinement, bombe sociale pour l'Italie Le sud du pays est moins touché par  
le virus que le nord mais les effets sociaux du confin...

Page 50

---

# SYNDICALISME

---



LOCALES

## Le nombre de soignants positifs au Covid-19 au CHU de Nîmes interpelle la CGT, qui porte plainte social

Face au nombre important de soignants infectés par le Covid-19 ?à l'hôpital Carémeau, la CGT a décidé de porter plainte contre le gouvernement. En tout, ils seraient une centaine ?à être touchés par l'épidémie, soit plus que le nombre de patients pris en charge.

Si, en Occitanie, le nombre de cas positifs au coronavirus est moindre que dans d'autres régions françaises, il n'en reste pas moins que les personnels soignants sont, comme partout, particulièrement mobilisés. Face à cette épidémie inédite, les manques de personnels et de matériels dans les hôpitaux ne cessent d'être pointés du doigt. Mais une autre problématique s'est révélée ces dernières semaines : les soignants eux-mêmes sont particulièrement touchés par le Covid-19.

À Nîmes, ils seraient plus d'une centaine à avoir été infectés, réduisant drastiquement les capacités de soin du plus important centre hospitalier du Gard. «*Après 10 jours d'attente, les chiffres sont là, communiqués par la direction du CHU. Le 3 avril au soir, il y avait 79 professionnels hospitaliers détectés positifs au Covid-19 alors qu'au même moment, nous soignions 57 patients hospitalisés atteints du même virus. Ce week-end [les 4 e 5 avril, Ndrl], les agents d'un service du CHU nous signalaient 21 collègues positifs en plus de ceux déjà recensés. Voilà le paradoxe scandaleux, il y a presque le double de professionnels atteints du Covid-19*

*que de patients à soigner dans l'établissement*», dénonçait la CGT du CHU de Nîmes mardi 7 avril.

Pour le syndicat, cette situation est révélatrice de manquements passés. Ainsi, «*la CGT du CHU de Nîmes décide de porter plainte contre l'ensemble de ces gouvernements, et va agir avec d'autres syndicats et associations pour que le jour d'après soit le premier pour construire une autre société où la nature et l'Homme soient la priorité.*»

Une démarche justifiée, selon le syndicat. «*Voilà le résultat concret sur le CHU de Nîmes de 40 ans de gestion économique mise en place par les gouvernements successifs pour réduire les coûts des services publics, et détricoter les hôpitaux publics. Pour eux la santé, l'éducation, ont toujours été un coût alors que c'est un investissement.*» Pour Nathalie Argenson, secrétaire générale de la CGT au CHU de Nîmes, «*Il est consternant d'être dans un pays qui dit être le cinquième plus riche au monde et d'envoyer les soignants au casse-pipe sans matériel en étant sur la réparation et non la prévention. Il faudrait des plans d'actions prêts pour ce genre d'épidémie, on aurait pu ainsi*

*avoir une meilleure gestion de la crise, même si son importance était difficilement imaginable.*»

Alan Bernigaud

### Le nombre de soignants positifs au Covid-19 au CHU de Nîmes interpelle la CGT, qui porte plainte ■

Au CHU de Nîmes, une centaine de soignants seraient atteints du Covid-19. Soit plus que nombre de patients hospitalisés. Photo A.B.

Au CHU de Nîmes, une centaine de soignants seraient atteints du Covid-19. Soit plus que nombre de patients hospitalisés. Photo A.B.



Au CHU de Nîmes, une centaine de soignants seraient atteints du Covid-19. Soit plus que nombre de patients hospitalisés. Photo A.B.

par Alan Bernigaud



---

## ACTUALITÉ SOCIALE

---



## Les syndicats vent debout contre le « travailler plus »

À l'unisson, les organisations syndicales ont clamé leur opposition aux « vieilles lunes » patronales, estimant que les salariés payent déjà bien assez cette crise.

«Inacceptable ; inenfendable», pour la CGT ; «indigne, indécent», pour la CFDT ; «choquant, déplacé envers les salariés qui sont H24», pour FO. Le patron du Medef fait l'unanimité syndicale contre lui en appelant ce week-end les salariés à «travailler un peu plus», à sacrifier leurs «jours fériés et congés payés» pour «aider à la création de richesses supplémentaires». «De vieilles lunes patronales» sur lesquelles, le «gouvernement a ouvert une brèche avec les ordonnances qui permettent de déroger au Code du travail en autorisant les salariés à travailler jusqu'à 60 heures par semaine», dénonce Yves Veyrier, secrétaire confédéral FO, sur CNews. Un «risque d'autant plus grand que le gouvernement est attentif aux souhaits du Medef», alerte Céline Verzeletti, membre du bureau confédéral de la CGT. Et de rappeler que l'exécutif sait «être très efficace quand il s'agit de revenir sur les droits des salariés pour satisfaire le grand patronat». D'ailleurs, la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Agnès Pannier-Runacher, a quasi immédiatement confirmé qu'«il faudra mettre les bouchées doubles», pour rattraper les «pertes causées» et «créer de la richesse collective».

### Un contexte d'épuisement que l'exécutif doit prendre en compte

Une proposition «irresponsable», alors que «les salariés sont au bord du burn-out», insiste Céline Verzeletti. «Nous allons sortir du confinement avec des salariés qui sont épuisés, pour ceux qui travaillent dans des secteurs essentiels et dont l'intensité de travail a fortement augmenté, sans compter les luttes menées pour gagner les protections nécessaires, la fatigue de ceux en télétravail dont beaucoup ont en même temps à gérer la garde de leurs enfants, l'inquiétude, l'angoisse et le stress de ceux qui sont au chômage partiel, accusant des pertes de salaires de 15 à 25 %», énonce la responsable syndicale de la CGT. Un contexte «d'épuisement et de fatigue, de peur pour sa santé» que le gouvernement «doit prendre en compte», insiste également le secrétaire général de FO. «Aujourd'hui, les travailleurs, comme tout le monde, sont en train de payer le coût de cette crise. Ce n'est pas à eux de payer ensuite!» s'est indigné, dimanche, le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger. D'ailleurs, précise Force ouvrière, «partout où il y a du dialogue social, dans les entreprises, on ménage les salariés», plutôt que d'amplifier le temps de travail. Avec 5 millions de chômeurs avant le confinement et des inscriptions en hausse, la question n'est pas de sa-

voir si les Français devront travailler plus, mais de faire en sorte qu'ils soient plus à travailler, insiste le président de la CFE-CGC, François Hommeril. L'heure est «au rassemblement. Le président de la République dans son discours doit mettre de côté les sources de division, de tensions. Et la priorité numéro un, c'est de s'assurer que toutes les conditions de garantie de la santé des salariés sont assurées, pour ceux qui travaillent aujourd'hui comme pour ceux qui reprendront demain».

### Tout faire pour que «l'après ne soit pas comme avant»

À l'inverse du Medef, les syndicats prônent un changement de paradigme : 16 organisations, dont CGT, Solidaires, FSU, Attac ou Oxfam, ont lancé une pétition citoyenne «Pour un jour d'après». Une première initiative, explique Céline Verzeletti. «Dès maintenant, nous devons travailler pour créer un rapport de forces, s'unir afin que l'après ne soit pas comme avant.» «Il faut tout repenser pour répondre aux besoins sociaux, environnementaux, c'est le sens de la pétition qui allie des mesures de rupture à court terme et d'autres à plus long terme nécessaires : stopper les activités non essentielles, l'annulation des dividendes, une fiscalité plus juste, une relocalisation de l'agriculture et de l'économie, un développement des services publics.» Elle a recueilli à ce

jour plus de 90 000 signataires. D'autres initiatives sont en préparation, avec les organisations syndicales, notamment pour le 1er Mai. Là aussi, les syndicats se réinventent. À l'heure du Covid-19, la manifestation

n'est pas à l'ordre du jour. Et dans les médias, sur les plateaux, scientifiques et ministres se relaient sans aucune contradiction visible, fait également remarquer la syndicaliste.« Une difficulté supplémentaire

qu'il nous faut relever. C'est ce à quoi nous travaillons sans relâche. »■

*par Clotilde Mathieu,*





SOCIAL-ECO

## Le patronat veut faire payer la facture aux salariés

Samedi, le numéro un du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, a appelé à un allongement de la durée du temps de travail pour relever l'économie post-pandémie. Une vision partagée par le gouvernement, qui ne compte toujours pas mettre à contribution les plus riches.

«Il faudra bien se poser la question tôt ou tard du temps de travail, des jours fériés et des congés payés pour accompagner la reprise économique et faciliter, en travaillant un peu plus, la création de croissance supplémentaire.» Alors que les hôpitaux, qui comptent les morts, n'entrevoient toujours pas la fin de la pandémie et que les Français n'ont toujours aucune perspective de sortie de confinement, Geoffroy Roux de Bézieux a clairement annoncé, dans les colonnes du Figaro, samedi, les contours que prendrait son «jour d'après». Et il ressemble beaucoup aux jours d'avant... les 35 heures et le Front populaire. «L'important, c'est de remettre la machine économique en marche et de reproduire de la richesse en masse. C'est la création de richesse qui permettra d'augmenter l'assiette des impôts et donc les recettes, et ainsi de rembourser la dette accumulée pendant la crise», a-t-il expliqué.

### Une attaque néolibérale vécue comme une « double peine »

Une orientation immédiatement soutenue par le gouvernement. «Il faudra faire des efforts» au sortir de la pandémie, a prévenu le locataire de Bercy, Bruno Le Maire, sur les ondes d'Europe 1 vendredi, rappelant que la dette publique devrait représenter 112 % du PIB français à la fin de l'année. «Il faudra probablement tra-

vailler plus que nous ne l'avons fait avant» pour «rattraper» la perte d'activité induite par le confinement, a précisé Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État à l'Économie sur France Info. «L'enjeu est de reprendre le travail plein pot», a-t-elle ajouté. Entre le coût du chômage partiel, le fonds de solidarité et les reports de paiement de cotisations sociales, le gouvernement n'avait pas hésité, jeudi, à doubler le montant du plan d'urgence pour soutenir les entreprises à hauteur de 100 milliards d'euros. On sait désormais à qui le patronat et le gouvernement souhaitent présenter la facture : aux salariés.

«Le Medef parle et le gouvernement exécute», a réagi, dimanche, le porte-parole du PCF, Ian Brossat, à l'antenne de RT France. «Il serait choquant que le gouvernement profite de cette période de crise pour aggraver un peu plus la situation sociale de notre pays. Ce serait la double peine : on aurait la crise sanitaire et on devrait subir une attaque contre les droits des salariés, qui pourtant sont en première ligne en ce moment pour faire en sorte qu'on puisse se nourrir et vivre à peu près convenablement dans ce pays», a-t-il ajouté. «S'il y a des gens qui doivent faire des efforts, ce sont ceux qui continuent à toucher des dividendes, ceux qui ont bénéficié de la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune, ceux qui ont bénéficié de la fin de la flat tax», conclut-il. La députée FI Clé-

mentine Autain a de son côté critiqué, dimanche, sur France Info «ces recettes néolibérales qui nous mettent dans le mur pour affronter aujourd'hui le virus». «Cette crise doit être l'occasion de repenser intégralement notre modèle de développement», a-t-elle insisté. Le premier secrétaire du Parti socialiste, Olivier Faure, a, lui, dénoncé dans le même média le fait d'«utiliser une crise sanitaire mondiale pour expliquer que ça va être l'occasion de rogner sur les droits des salariés».

### Dans la droite lignée des ordonnances adoptées en mars

«Alors que le Medef plaide pour augmenter le temps de travail et diminuer les jours fériés et les congés payés, il faut au contraire répondre à la crise du Covid-19 par la justice fiscale. Que chacun paye sa juste part d'impôt!» a de son côté souligné l'association Attac via son compte Twitter. Plus étonnant, l'ancien ministre des gouvernements Chirac et Sarkozy Xavier Bertrand s'est également insurgé contre l'option envisagée par le Medef et l'exécutif. «Mais qu'est-ce qu'on veut? On veut rendre fous les Français?» a-t-il dénoncé, affirmant que «l'austérité, les logiques comptables, c'est ce qui nous a mis dans cette situation-là, notamment pour les enjeux de santé et de production des biens de santé».

Choquantes mais pas surprenantes, ces velléités patronales s'inscrivent dans la droite lignée des ordonnances adoptées fin mars par l'exécutif pour déroger au Code du travail. En permettant aux employeurs d'imposer à leurs salariés la prise de dix RTT ou de six jours de congés payés pendant le confinement, mais également d'étendre la durée maximale du temps de travail à douze heures journalières et soixante heures hebdomadaires, et de réduire le temps de re-

pos obligatoire entre deux jours de travail de onze heures à neuf heures, l'ordonnance du 25 mars avait considérablement préparé le terrain à cette nouvelle offensive patronale. Toujours aux avant-postes des régressions sociales, le patronat de la métallurgie, l'UIMM, avait d'ailleurs rapidement embrayé pour conclure un accord de branche le 3 avril avec la CFDT, la CFE-CGC et FO. Ce texte, qui ne s'appliquera que dans les entreprises où les négociations auraient

échoué, prévoit que l'employeur devra respecter deux jours francs de délai de prévenance (au lieu d'un seul, le minimum fixé par les ordonnances), pour pouvoir imposer aux salariés la prise de six jours de congés payés pendant le confinement. Même résultat pour l'accord conclu dans la branche du recyclage entre le patronat de la branche et la CFDT, la CFTC, l'Unsa et la CFE-CGC. ■

*par Loan Nguyen,*





SOCIAL-ECO

## Stopper l'hémorragie et relancer la machine

La crise rappelle la nécessité de réarmer l'industrie française, laminée depuis trente ans. Monter au capital d'entreprises en difficulté, comme veut le faire l'exécutif, ne suffira pas.

En 2008, la crise des subprimes avait transformé Nicolas Sarkozy en « ennemi » acharné de la finance mondialisée. En paroles, tout au moins. La crise actuelle va-t-elle métamorphoser Emmanuel Macron en chantre de la souveraineté industrielle ? Lors d'une visite à l'usine de production de masques d'Angers, le chef de l'État a tenu, fin mars, un discours qui tranche par ses accents interventionnistes : « Le jour d'après ne ressemblera pas au jour d'avant, a-t-il promis. Nous devons rebâtir notre souveraineté nationale et européenne. C'est ce que nous commençons à faire avec force courage sur les produits de première nécessité pour cette crise, c'est ce que nous continuerons à faire le jour d'après. »

### « Notre souveraineté sanitaire sacrifiée sur l'autel de l'austérité »

Mais se payer de mots n'a jamais suffi à rebâtir une stratégie industrielle. D'autant que, durant la première partie de son quinquennat, Emmanuel Macron s'est inscrit dans le droit fil de ses prédécesseurs : simple stratégie d'accompagnement, sa politique consiste à inonder les grandes entreprises de ristournes fiscales (sacrification du Cice en baisse de cotisations, réduction de l'impôt sur les sociétés), tout en les encourageant à conquérir de nouvelles parts de marché à l'international.

« Aucun moyen n'a été mis sur la

table pour favoriser la relocalisation de notre outil industriel, rappelle Fabien Roussel, dirigeant du PCF. Au contraire, Emmanuel Macron a même fait le choix de se désengager du capital d'industries stratégiques dans lesquelles l'État était présent : je pense par exemple à Alstom (dont la branche énergie a été vendue à l'américain General Electric – NDLR) ou à Aéroports de Paris. » Cette stratégie, menée depuis plusieurs décennies, a contribué à laminer l'industrie française, dont la part dans l'économie du pays a fondu de moitié depuis 1970. Près de 1,5 million d'emplois ont été détruits au cours des 25 dernières années.

La crise actuelle montre les limites de cet affaiblissement, qui s'est traduit par une perte de souveraineté dans des secteurs aussi décisifs que la santé : lorsque les réactifs nécessaires aux tests du coronavirus sont fabriqués en Chine ou aux États-Unis, que 80 % des principes actifs des médicaments sont produits en Asie, et que l'industrie de production de masques a été réduite à la portion congrue, il est difficile de réagir rapidement. « Nous avons sacrifié notre souveraineté sanitaire sur l'autel de l'austérité et du libre-échange doctrinaire, résume Frédéric Pierru, sociologue spécialiste de la santé. Notre système pâtit de faiblesses logistiques (masques, médicaments, etc.) et d'un manque criant d'investissement en recherche et développement. Aujourd'hui, nous sommes dépendants de l'extérieur. »

La France tente néanmoins de parer au plus pressé, avec les moyens du bord. La mobilisation du secteur industriel pour produire, dans l'urgence, le matériel médical et sanitaire nécessaire pour affronter la pandémie est réelle. La démarche, initiée mi-mars par le groupe LVMH qui a fait tourner quatre de ses usines de parfum pour produire du gel hydroalcoolique à destination des hôpitaux a fait des émules. Dans la foulée, la filière textile a réorienté ses productions vers la fabrication de masques de protection. Des Tricots Saint-James aux usines Michelin, des dizaines d'entreprises se sont lancé le défi d'en fournir par milliers. Point d'orgue, le 31 mars, un consortium inédit de quatre géants industriels (Air Liquide, Groupe PSA, Schneider Electric et Valeo) était mis sur pied pour fabriquer, d'ici mi-mai, 10 000 respirateurs. « Nous sommes en train de monter en puissance d'une manière extraordinaire », se réjouit Roland Lescure, député LaREM et président de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale. L'élu, pour qui une réquisition par l'État de l'outil productif aurait été « inefficace, divisant et socialement néfaste », préfère croire en l'union nationale et en la bonne volonté des entreprises. Pourtant, « nos capacités industrielles sont très insuffisamment sollicitées », rétorque le PCF, qui estime que « des nationalisations ou des prises de participation peuvent s'avérer nécessaires » dans un contexte qui exige que « toutes les fi-

lières industrielles du pays pouvant contribuer à la production de masques et de tout matériel médical indispensable » soient mises à contribution.

## Remettre l'État au centre du jeu afin de prévoir où produire

Marie-Claire Cailletaud, membre du Comité national de l'industrie (CNI) et coanimatrice du pôle industrie à la CGT, ne se fait guère d'illusion. « Ce gouvernement ne résonne qu'en termes de parts de marché et, aujourd'hui, sa stratégie est de faire abstraction des erreurs du passé », explique la syndicaliste. Pourtant, insiste Marie-Claire Cailletaud, « alors qu'avant cette crise, notre industrie était déjà vassalisée, il est indispensable de regagner en indépendance, et cette souveraineté nouvelle passe par la nationalisation des entreprises stratégiques ». Loin d'une étatisation des moyens de produc-

tion, la CGT plaide pour le placement des secteurs stratégiques (santé, énergie, transports, médicament...), sous contrôle démocratique.

Et, à plus long terme ? « Il faut se saisir de cette opportunité pour revenir à de la planification industrielle, et c'est le sens de la préconisation de la CGT en faveur d'une programmation pluriannuelle de l'industrie », reprend Marie-Claire Cailletaud. En d'autres termes, remettre l'État au centre du jeu afin de prévoir où produire, à quelle échéance et pour répondre à quels besoins. Ce qui implique l'identification préalable des filières stratégiques et des secteurs sur lesquels l'investissement public doit porter.

Dans son plan de relance, Bercy a provisionné une enveloppe de 100 milliards d'euros, permettant aux entreprises de faire face à la crise, sous forme de reports de cotisations sociales et fiscales, de prise en charge du chômage partiel et de

garantie de prêts bancaires. Indispensable, cette injection de deniers publics doit être, selon le PCF, l'occasion de changer de cap et de stratégie publique. « Il est impératif de renouer avec un État stratège », explique Aymeric Seassau. Car « si le rapport Gallois s'était proposé de définir les filières stratégiques, les réponses qu'il préconisait ont aggravé les choses », poursuit le responsable des questions industrielles au PCF, citant pour exemple, « le scandale du Cice » et les 20 milliards d'euros d'exonérations de cotisations, accordés chaque année aux entreprises. Et si syndicats, partis de gauche et associations exigent que ces aides soient conditionnées à des créations nettes d'emplois, le gouvernement refuse obstinément de faire le bilan de la mesure. ■

*par Cyprien Caddeo , Marion D'aland ,*





PLANÈTE

## Après le coronavirus, un modèle de société différent

Les 150 citoyens de la Convention citoyenne pour le climat ont remis une liste de propositions à l'exécutif. L'objectif : imaginer un nouveau modèle de société qui ne sacrifie pas le climat, l'humain et la biodiversité.

Ils se sont réunis, en ligne, il y a une dizaine de jours pour penser le monde d'après. Des heures de visioconférence pour un seul message : surtout ne pas rater le coche. Le 9 avril, les 150 citoyens, tirés au sort, de la Convention citoyenne pour le climat ont adressé 50 propositions au chef de l'État.

Depuis le lancement de la convention, en octobre 2019, ils travaillent pour répondre au mandat qui leur a été confié : atteindre une baisse d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. Ils auraient dû finaliser leurs travaux début avril, mais le coronavirus a bouleversé leur agenda : « On ne pouvait pas attendre, il fallait qu'on contribue à la sortie de crise. Sur les 150 propositions qu'on élabora depuis des mois, on en a sélectionné 50 », explique William Aucant, urbaniste et architecte de 33 ans. Lors de ce long week-end de travail en ligne, les 3 et 4 avril, un graphique a particulièrement frappé ce Nantais : « Il montrait que, depuis les années 1960, après chaque crise, les émissions de gaz à effet de serre ralentissent, forment un plateau, puis explosent à nouveau. »

Leurs intentions sont claires : « Nous souhaitons que la sortie de crise (...) ne soit pas réalisée au détriment du climat, de l'humain et de la biodiversité », écrivent-ils dans leur missive qui accompagne leurs propositions. « Pas question de repartir comme en 40 et de refaire les mêmes

erreurs », précise William Aucant.

Pour cela, les financements mobilisés pour la sortie de crise doivent être socialement acceptables, fléchés vers des solutions vertes et que les investissements se concentrent dans des secteurs d'avenir respectueux du climat », écrivent-ils encore. Les 50 propositions n'ont pas été rendues publiques, elles devront encore être votées en assemblée plénière, sans doute en juin... Une partie a cependant été dévoilée parle Monde et Alternatives économiques.

Dans chacune des 5 thématiques (se loger, se nourrir, se déplacer, consommer, produire et travailler), des mesures ont été retenues. Parmi les plus ambitieuses, le groupe « se nourrir » propose la création de fermes municipales et de plateformes de regroupement des productions. Il faut dire que la crise rappelle que, en matière d'alimentation, proximité et circuits courts sont la clé : « C'est un des grands défis. Nous ne sommes autonomes alimentairement qu'à 50 % », souligne William Aucant. Pour plus de proximité, ils plaident aussi pour une renégociation du Ceta, traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada.

Du côté du groupe de travail « Travailler et produire », les citoyens remettent en cause l'innovation à tout prix. Les « 150 » demandent que « d'ici à 2025, tout soutien à l'innovation s'inscrive dans une logique

de sortie d'un modèle basé sur le carbone ». Ils proposent aussi l'allongement de la durée de vie des produits et le développement des filières de réparation.

En matière de logement, il faut en finir avec les 5 millions de « passoires thermiques » en rendant obligatoire leur rénovation énergétique d'ici à 2030, revendent-ils. La mesure a été pensée avec un objectif de justice sociale. « Le but de ces propositions est de n'oublier personne », commente William Aucant. Ils ont prévu des aides financières pour les plus modestes, tout comme l'impossibilité d'augmenter les loyers pour les propriétaires qui s'y soustraient. Autres mesures : la lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain. Les citoyens plaident pour stopper les aménagements des zones commerciales qui pullulent depuis les années 2000.

Les transports, responsables de 16 % des émissions nationales, ne sont pas oubliés. « On s'est tous prononcés contre une taxe carbone », prévient William Aucant. Pour réduire la place de la voiture individuelle, ils demandent l'interdiction dès 2025 de la commercialisation des véhicules neufs très polluants, mais aussi la réduction de la TVA sur les billets de train ou l'augmentation du fonds vélos pour financer les pistes cyclables.

À quelques heures de l'allocution d'Emmanuel Macron, lundi soir, les

« 150 » attendaient un signal clair. « Il n'y a plus le temps. Si rien n'est entendu, le président fera de ces 150

citoyens qui n'avaient rien demandé des gilets jaunes supplémentaires », prévient William Aucant. ■

par Pia De Quatrebaires ,





SOCIAL-ECO

## L'État débloque 20 milliards pour renflouer une vingtaine d'entreprises

Un compte d'affectation spécial a été provisionné pour monter au capital de certaines entreprises industrielles en grande difficulté, au premier rang desquelles Air France-KLM.

Légende calée par le haut ulputpamet il iriliqputpat, sllamet il iriliqputpat, sllamet il am. Ero. Crédit photo

La liste confidentielle a été transmise à l'Élysée par Bruno Le Maire. Y figure les noms d'une vingtaine d'entreprises industrielles qui devront être soutenues par l'État », précisait, il y a quelques jours, le ministre de l'Économie. Doté – pour l'heure – de 20 milliards d'euros, un compte d'affectation spécial de l'État a été mis en place, afin de « pouvoir soutenir en capital toutes les entreprises qui pourraient en avoir besoin, publiques ou privées », détaille Bruno Le Maire.

Aux côtés des constructeurs automobiles Renault et PSA, Air France-KLM devrait en toute logique figurer en bonne place sur cette liste. Détenteur de 14,3 % des parts de la compagnie aérienne, l'État français projetterait, selon certaines estimations, de verser 4 milliards d'euros pour renflouer la trésorerie du groupe.

### « Les perspectives sont clairement mouvantes »

Avec plus de 95 % de ses appareils cloués au sol et des secteurs entiers où le chômage partiel concerne 100 % des effectifs, Air France se prépare à affronter une crise de long terme. « La question du redémarrage de nos activités est tout à fait liée au type de déconfinement pour lequel les autorités vont opter, et pas seulement en France », explique Karine Monségu, cosecrétaire CGT Air France. « Si l'Espagne ferme ses frontières durablement, si les États-Unis prennent des mesures drastiques et si, en France, le déconfinement est régional, nous ne pourrons pas voler », poursuit la syndicaliste, qui rappelle que « la reprise de l'activité conditionne le maintien des 45 000 emplois de la compagnie ». Bruno Le Maire l'a déjà indiqué, la nationalisation serait « le dernier recours ». Mais désormais, Bercy ne l'exclut plus. Quoi qu'il en soit, la CGT alerte sur les risques de contreparties sociales lourdes (PSE, préemption des jours de RTT, de congés payés...). Le conseil d'administration du groupe,

prévu le 5 mai, devrait préciser les choses, mais « les perspectives sont clairement mouvantes », poursuit Karine Monségu. Un retour à une activité normale pourrait prendre entre trois et dix ans et, dans l'intervalle, la CGT craint que la direction n'en profite pour « tailler dans la masse salariale en mettant ça sur le dos de la pandémie ». L'orientation donnée par le secrétaire d'État aux Transports est d'ailleurs loin d'être rassurante. « Je crois qu'il doit être donné à la direction en place (...) toutes les armes (pour) mener la stratégie de reconquête », a ainsi déclaré, lors de son audition au Sénat, Jean-Baptiste Djebbari. La CGT, qui plaide pour une nationalisation de la compagnie, dénonce des discussions en catimini. « Nous sommes tenus à l'écart, note Karine Monségu. En interne, les institutions représentatives du personnel (IRP) dysfonctionnent totalement et ce, alors même que les salariés, qui continuent chaque jour d'assurer les quelques liaisons maintenues et les vols cargos, ne sont pas tous protégés. » ■

par Marion D'allard,





## Coronavirus : face à une telle crise, il faut un revenu universel

Un revenu pour tous et sans condition apporterait plus de cohérence au système redistributif et accompagnerait mieux intérimaires, intermittents, pigistes et tous ceux dont les emplois ne sont pas protégés par le chômage partiel.

**Tribune.** La mise à l'arrêt de toute une partie de l'activité économique depuis le 17 mars, arrêt nécessaire pour mettre un terme à la propagation du virus, s'est traduite par une suspension nette des revenus pour un nombre très élevé de travailleurs et d'entreprises. Face à cela, le gouvernement a fait tout ce qui est en son pouvoir pour éviter au plus grand nombre de se retrouver sans revenu : près de 5 millions de salariés ont été mis au chômage partiel et de nombreux indépendants et petits entrepreneurs ayant vu leur activité suspendue ont pu solliciter une aide de 1 500 euros pour survivre à la crise.

Si le gouvernement a fait ce qu'il pouvait faire, il reste encore des laissez-pour-compte : tous ceux dont les emplois ne sont pas protégés par les mesures de chômage partiel : les intérimaires, les personnes en fin de CDD, certains intermittents ou encore les pigistes. Un grand nombre d'entre eux n'ont pas suffisamment cotisé pour demander une allocation chômage, sachant qu'un chômeur sur deux n'a pas assez de «droits» pour être indemnisé. Certains ont sollicité le revenu de solidarité active (RSA), et il faut espérer que les conseils départementaux aient pu être réactifs face au raz-de-marée de demandes parvenues ces dernières semaines. Il reste enfin des chômeurs qui ne reçoivent ni les allocations chômage ni le RSA parce qu'il leur manque la connaissance du dispositif ou les

moyens de le solliciter, dans un contexte où l'action des administrations sociales et des associations est elle aussi limitée par les mesures de confinement.

Face à une telle crise, un revenu universel aurait été efficace pour répondre rapidement au problème sans laisser personne sur le carreau. Rapelons qu'un revenu universel est distribué à tous les résidents adultes d'un pays de façon universelle, inconditionnelle et individuelle, étant cumulable avec les revenus du travail, du capital et de remplacement. Ce revenu universel ne doit se substituer qu'au seul RSA et à la prime d'activité : il restera nécessaire de s'appuyer sur le régime d'assurance chômage pour les travailleurs qui cotisent et sur les différents dispositifs ciblés sur les publics particuliers (adultes handicapés, familles monoparentales, personnes âgées avec des droits insuffisants à la retraite, etc.). Et il ne devrait pas non plus remplacer les mesures exceptionnelles ciblées prises par le gouvernement (chômage partiel ou aide sur les petits entrepreneurs) : face à une telle crise, il est nécessaire d'avoir une palette d'outils redistributifs à disposition pour répondre à la diversité des cas. Mais il faut aussi avoir un outil qui assure que personne n'est oublié, et ce avec le moins de complication administrative possible. Cet outil est le revenu universel. Evidemment, la question du financement se pose : il faut comprendre que les effets redis-

tributifs du revenu universel ne peuvent être pensés sans prendre en compte les impôts qui le financent. Ainsi, un couple revenu universel à 550 euros + impôt proportionnel (*flat-tax*) dès le premier euro gagné (comme la CSG) à 23 % (que l'on peut par ailleurs rapprocher de l'impôt négatif de Milton Friedman si ce n'est que celui-ci s'active en aval des revenus d'activité contrairement au revenu universel) a très grossièrement les mêmes effets redistributifs que l'actuel trio RSA + prime d'activité + impôt sur le revenu. On pourrait financer le revenu universel de cette année principalement en augmentant le taux de CSG d'une vingtaine de points. On peut aussi faire peser une partie du financement sur les dernières tranches de l'impôt sur le revenu ou sur les impôts sur le capital afin d'obtenir un effet redistributif plus fort. Soulignons que les ménages aisés seraient plus imposés, mais ils recevraient aussi le revenu universel, ce qui compenserait partiellement la hausse d'impôts.

L'individualisation du revenu universel (contrairement au RSA qui est familiarisé) rend la mesure plus coûteuse que l'actuel RSA, mais elle la rend aussi plus simple. Surtout, la mise en œuvre d'un revenu universel est la traduction la plus directe d'un nécessaire rapprochement entre la Caisse d'allocations familiales (CAF), qui verse les allocations sociales, et l'administration fiscale, les deux entités qui participent à la redistribu-

tion verticale de revenus. Fusionner ces deux administrations serait l'occasion d'apporter plus de cohérence au système redistributif et de mieux accompagner chacun des citoyens, pour qui le système deviendrait alors plus clair.

Enfin, une fois la crise du coronavirus terminée, l'existence d'un revenu universel dans la palette des mécanismes redistributifs sera un outil ef-

ficace pour affronter de nombreux problèmes économiques à venir : dédommager la population d'une région touchée par une catastrophe naturelle, compenser les effets antire-distributifs d'une augmentation de la taxe carbone, augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs à bas salaire, etc. Ainsi, mettre en œuvre dès maintenant un tel revenu universel permettra au pouvoir politique de se rendre compte combien cet outil

peut débloquer une multitude de dilemmes économiques qu'il n'était jusqu'ici pas parvenu à résoudre.

**Jean-Eric Hyafil est le coauteur de : *Revenu de base. Un outil pour construire le XXIe siècle, et Revenu de base. Comment le financer*, éditions Yves Michel, 2016. ■**

*par Jean-Eric Hyafil*





## ÉVÉNEMENT

## Du Conseil d'Etat à la CJR, une pandémie de plaintes

Les justices pénale et administrative se voient de plus en plus saisies, qu'il s'agisse de dénoncer les retards et manquements du gouvernement dans la lutte contre le Covid-19 ou d'épingler les pratiques abusives de grandes entreprises.

**D**epuis le début du confinement, des citoyens, syndicats, associations ou professions en tout genre multiplient les recours en justice, que ce soit devant la justice pénale, administrative ou encore la Cour de justice de la République (CJR), seule habilitée à juger les ministres dans l'exercice de leurs fonctions. Tout tourne toujours autour de ce satané coronavirus et de la gestion de la pandémie, mais en multipliant les angles d'attaque. Si le gouvernement est le plus souvent visé, pour son retard à réagir, certaines entreprises promptes à surfer sur la crise sont également épinglees. Typologie des griefs.

### La CGT s'attaque à Amazon

Le syndicat n'a pas vraiment l'habitude des procédures pénales, il feraille plus volontiers devant les prud'hommes. Mais sa section de Douai (Nord), où 2 774 employés s'activent au sein d'un entrepôt d'Amazon (le plus grand de France), s'est décidée à porter plainte pour «mise en danger de la vie d'autrui», après que la direction a refusé de leur accorder un droit de retrait. Motif invoqué : «*La situation de travail ne présente aucun danger grave ou imminent.*» La plainte rédigée par l'ex-bâtonnier de Douai, Me Alain Cockenpot, dit tout l'inverse : «*C'est d'une façon totalement délibérée que la direction d'Amazon maintient une activité de commerce en ligne, qui se porte particulièrement bien en cette période*»

*de confinement, au mépris de la santé des salariés.*»

Outre Douai, plusieurs autres dépôts déplorent des cas d'employés testés positifs au Covid-19. Une salariée témoigne cliniquement : «*Le protocole de sécurité n'est pas respecté. Distance à un mètre impossible pour cause de casiers les uns à côté des autres ; pas de gants alors qu'on manipule des cartons venant de l'étranger ; manque de gel alors que la direction nous oblige à tenir la rampe d'escalier infestée de microbes pour monter et descendre...*»

Amazon vient de promettre une distribution massive de masques, trop tard. «*Avec ses réponses graduelles, la direction a toujours un train de retard à mesure que le virus progresse ou que le gouvernement durcit le confinement,*» grince Me Cockenpot. Sa promesse de réduire les flux de marchandises aux produits de première nécessité se heurte aussi à l'embauche massive d'intérimaires en pleine pandémie... Et Amazon, qui se flatte régulièrement d'être «*en conformité avec la position du gouvernement*», vient de se faire remonter les bretelles par Muriel Pénicaud, le ministère du Travail notifiant au géant de la distribution une «*mise en demeure*» visant à assurer la sécurité de ses employés. «*Notre plainte les embête, c'est un moyen supplémentaire de faire pression sur l'employeur,*» concède l'avocat de la CGT Douai. «*Mais surtout de faire respecter le droit.*»

Au plan civil, SUD-Solidaires vient d'entrer dans la danse avec un référendum déposé mercredi devant le tribunal de Nanterre pour imposer un «*arrêt de l'activité* chez Amazon, ou à tout le moins une «*limitation des livraisons aux 10 % des produits essentiels*». Uniquement de la nourriture, donc, à l'exclusion de toute autre marchandise.

### Une class action contre le CAC 40

L'appel à «*bloquer la distribution des immenses dividendes*» a été bouclé en deux jours, sitôt passé le cap des 1 000 plaignants. A l'initiative de l'avocat toulousain Christophe Lèguevaques, fondateur de MySmart-Cab, plateforme dédiée aux actions de groupe (variante de la class action à l'américaine) s'étant déjà fait la main dans les affaires chlordécone, AZF ou Linky, une requête a été déposée mardi devant le Conseil d'Etat. Elle vise formellement le gouvernement pour son inaction mais aussi, et surtout, toutes les grandes entreprises françaises affichant un chiffre d'affaires supérieur à 150 millions d'euros qui, en ce printemps, ont pour vocation de lâcher plus de 50 milliards à leurs actionnaires. «*Par leur égoïsme, ces entreprises se placent à la marge de la solidarité nationale,*» attaque en préambule la saisine du Conseil d'Etat. «*Le gouvernement français adopte encore une fois une attitude pusillanime en prenant avec retard des mesures inadaptables, quand d'autres pays de l'OCDE ont des interventions*»

*plus régaliennes.»*

Aux Etats-Unis, le gouvernement a ainsi interdit aux grands groupes bénéficiant de l'aide publique de racheter leurs propres titres (une façon comme une autre d'augmenter le dividende par action des actionnaires). En France, rien n'est formellement proscrit, le ministère de l'Economie laissant aux cadors du CAC 40 leur liberté d'appreciation, se contentant de suggérer «*la plus grande modération sur le versement des dividendes*». L'assignation exige bien plus : «*Alors que des mesures coercitives sont nécessaires, le gouvernement se contente de simples recommandations dépourvues d'efficacité.*» Outre un moratoire sur les dividendes, elle réclame l'instauration d'une taxe exceptionnelle de 75 % sur les bénéfices distribuables.

Pour espérer convaincre le Conseil d'Etat, mieux vaut faire dans le juridique le plus strict. Dans la saisine, cela donne : «*L'effort de guerre ne pèse que sur les salariés, l'égalité face à la loi est flagrante.*» Pas sûr que cela suffise, à en juger par les récentes décisions du Conseil d'Etat, saisi par une rafale de requêtes visant à dénoncer les retards à l'allumage ou les manques de diligence du gouvernement, à propos de masques, de tests, de chloroquine, de confinement... Rejetées pour la plupart, au motif que cette politique des petits pas «*ne saurait être regardée comme portant atteinte grave et manifeste au droit à la vie.*»

Pour ce qui est de l'intendance, quoique jugée parfois «*quantitativement insuffisante*», les juges administratifs misent volontiers sur une «*nette amélioration au fil des jours et semaines*». Mais il en faut plus pour dissuader l'optimiste Me Lèguevaques : «*Le Conseil d'Etat peut nous donner raison en partie. On nous dit que rien ne sera plus comme avant, commençons donc dès maintenant à*

*préparer l'avenir.»*

Haro sur les ministres

La Cour de justice de la République aura rarement été autant saisie en si peu de temps. Une quinzaine de plaintes, majoritairement déposées par des particuliers pour «mise en danger de la vie d'autrui» ou «non-assistance à personnes en danger», visant fonctionnellement le Premier ministre, Edouard Philippe, et le plus souvent son ex-ministre de la Santé, Agnès Buzyn (plus rarement son successeur, Olivier Véran). Est en particulier pointé leur retard à mettre en place le confinement ou à distribuer des masques. Un extrait parmi d'autres : «*Il aura fallu attendre plus d'un mois entre l'annonce, le 24 janvier, des deux premiers cas confirmés de contamination sur le sol français et les premières mesures contre la propagation du virus prises le 12 mars, alors que près de 2 000 cas et plus de 30 morts étaient à déplorer.*»

L'une de ces plaintes se distingue des autres. Déposée par des élus et militants Les Républicains de Marseille pour «entrave aux mesures d'assistance» (délit un cran en dessous de la mise en danger d'autrui), elle vise le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner. Lors du premier tour des élections municipales, un bureau de vote local s'était mué en cluster de Covid-19 : des candidats et électeurs ont alors été contaminés. «*La faute est simple : avoir maintenu les élections en dépit du risque sanitaire encouru*, résume leur avocat, Nabil Boudi. *Elles auraient dû être suspendues ou annulées.*» Et ce alors qu'Agnès Buzyn, sous sa casquette de candidate LREM à la mairie de Paris, dira avoir mené campagne la peur au ventre. La plainte souligne ainsi que «*des millions de Français ont été appelés aux urnes et à entrer en contact les uns avec les autres.*»

La plainte vient parfois de l'intérieur de l'Intérieur, comme celle de Vigi (ex-CGT police), syndicat de policiers et fonctionnaires de la Place Beauvau, pour une histoire de non-distribution de masques, visant à la fois Christophe Castaner et le secrétaire d'Etat Laurent Nuñez. Ce microsyndicat (0,4 % aux dernières élections professionnelles) est du genre remuant, habitué des plaintes contre sa hiérarchie administrative ou ministérielle, comme à propos de la vague de suicides dans la police. Mais à Bercy, la section CFDT du ministère des Finances s'est contentée lundi du dépôt d'une plainte contre X pour «mise en danger de la vie d'autrui», sans mentionner Bruno Le Maire ou Gérald Darmanin en particulier.

### Des prisons à désengorger

Nombre de ces procédures, que ce soit devant le Conseil d'Etat ou la CJR, concernent le sort des détenus et du personnel pénitentiaire. Côté taulards, 33 d'entre eux, incarcérés dans une douzaine de prisons du sud de la France, ont ainsi porté plainte contre la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, au motif qu'*«aucune mesure sanitaire n'a été mise en place à l'exception de la suspension des parloirs familiaux.*» Côté matons, la CGT pénitentiaire a également saisi la CJR, toujours contre la ministre de tutelle. Celle-ci a pourtant annoncé la libération de prisonniers en fin de peine, afin de désengorger les prisons françaises. Insuffisant, aux yeux d'une avocate de détenus : «*Belloubet veut libérer 7 000 personnes, soit 10 % de la population carcérale, alors que les prisons sont surpeuplées à 40 % avec deux ou trois détenus par cellule de 9m2.*» Interrogée par la mission d'information parlementaire, la ministre a précisé mardi que la surpopulation carcérale serait récemment passée de 119 à 107 % (pour un total de 64 439 détenus), décrue due pour

moitié à une «*baisse de l'activité juridictionnelle*». Aux dernières nouvelles, 697 détenus et quelque 900 surveillants auraient été contaminés.

Devant le Conseil d'Etat, c'est le syndicat FO pénitentiaire qui est monté au front. Sans même attendre la décision des juges administratifs, Nicole Belloubet a pris les devants en annonçant samedi dernier une distribution générale de masques aux gar-

diens de prison. «*Une première victoire*», se félicite le syndicat, qui maintient toutefois son recours au Conseil d'Etat en matière de gants et de gel. C'est l'une des vertus de ce référé : si le Conseil rejette la plupart du temps les requêtes en moins de deux jours, il force aussi l'exécutif à faire mieux entre-temps. Dans une décision rendue samedi dernier, il souligne ainsi qu'*«en l'état du nombre de masques disponibles»*, fut-ce sur le

tard, il n'y aurait pas «*carence*» du ministère de tutelle, du moins à l'instant donné. Quant au gel hydro-alcoolique, il note que «*le syndicat requérant a pris acte, au cours de l'audience, que sa demande était satisfait*e». Mieux vaut tard que jamais, la justice servant alors d'accélérateur. ■

par Renaud Lecadre





ENTREPRISES—CORONAVIRUS

## Après un mois de crise, les tensions montent dans les entreprises

« On ne dort plus... » Passés la sidération et l'élan de solidarité des premières semaines du confinement, la chute des rentrées d'argent crée de vives tensions entre les entreprises et au sein des effectifs entre directions et salariés. Notamment sur le calendrier de la reprise de l'activité.

**L**es cerveaux reptiliens se réveillent. Dans la crise sanitaire exceptionnelle qui a stoppé net l'économie française, le premier réflexe des entreprises hexagonales, passé la sidération, fut celui de la solidarité. Mais au bout de plusieurs semaines de confinement, ce temps-là s'effiloche et les relations entre acteurs semblent s'envenimer. « Cela ne pouvait pas durer. Nous entrons dans une autre séquence », constate Matthieu Courtecuisse, le patron de Sia Partners.

C'est que certaines sociétés voient leur horizon à très court terme se noircir sérieusement. « Plus le cash fondra sur les comptes en banque, plus les échanges seront vifs », pointe un autre consultant. Réaction salvatrice, naturelle, humaine. « Nous sommes dans un choc d'offre. Nous serons bientôt dans un choc de demande », s'angoisse Stéphan Constance, le cofondateur des chantiers de plaisance Grand Large Yachting. Dans cette nouvelle phase, les intérêts divergents reviennent au premier plan et les uns ou les autres commencent à montrer les dents. Les affaires, c'est Darwin, clame souvent Carlos Tavares, le patron de PSA.

Dans ce panorama, le coronavirus fait logiquement monter la température entre les entreprises. Les symptômes sont nombreux. Les enseignes qui ont tiré le rideau s'insurgent contre les bailleurs qui ne veulent pas leur faire cadeau des loyers - ils

ont aussi leurs contraintes. Les noms d'oiseaux volent régulièrement vers les assureurs ou vers les transporteurs, qui, avec leurs camions qui roulent à vide plus souvent que la normale, augmentent leurs tarifs en ordre dispersé.

Les discussions sont houleuses, également, entre ceux qui veulent revoir les contrats passés à l'aune du présent et ceux qui s'y refusent mordicus : dans l'énergie, on fait déjà appel au Conseil d'Etat pour départager EDF et les vendeurs d'électricité alternatifs. Et il y a tous ceux qui s'énervent pour le moyen terme, de la prochaine collection qui n'arrive pas ou des matières premières qui restent à quai à l'autre bout du monde. « Dans une crise comme celle-ci, on ne dort pas beaucoup. On ne réfléchit pas forcément rationnellement », confie un industriel expérimenté.

### L'huile dans les rouages

Chaque écosystème doit pourtant trouver son mode de fonctionnement - une gageure, souvent. « C'est important que tout le monde paie ses fournisseurs. Sinon, la mécanique s'arrêtera. Chacun doit se comporter de manière responsable », affirme Jean-Christophe Bugeon, le patron de Smurfit Kappa France, un grand producteur de cartons. « Nous avons tous conscience de notre interdépendance, Mais la responsabilité, c'est dans les deux sens », rappelle le patron de chantier nautique, qui a eu

maille à partir avec certains fournisseurs (il a dû envoyer ses équipes aller chercher une pièce manquante dans l'entrepôt d'un fournisseur fermé).

« Il y a eu des problèmes dans la filière automobile entre ceux qui voulaient continuer coûte que coûte et ceux qui se sont arrêtés », relève aussi Yannick Bézard, l'ex-patron des achats de PSA devenu manager de transition. « Ne pas payer ses fournisseurs, avec les mesures mises en place par l'Etat, serait impardonnable aujourd'hui », affirme-t-il.

Pour le moment, les choses paraissent tenir de ce point de vue. « On observe une certaine solidarité encore, des avances de paiement sont faites par les grands donneurs d'ordre, qui cherchent des masques en Chine pour leurs sous-traitants. Le but est de repartir ensemble le plus vite possible... », note Olivier Scalabre, au BCG. Ne pas se laisser distancer par la concurrence, c'est encore une autre angoisse, lancinante, qui grandit.

A ces tensions interentreprises se conjuguent des querelles intestines. Chez Alstom, aux Chantiers de l'Atlantique, chez PSA, chez Safran et dans bien d'autres sociétés, les directions et les représentants du personnel se sont écharpés ou s'affrontent encore sur le calendrier et le niveau de reprise. « C'est la survie du groupe qui est en jeu », s'alarme en sub-

stance les managers. « C'est la vie des salariés qui prévaut », rétorquent en gros les syndicalistes. « Personne n'a raison ni tort. Mais ceux qui se relanceront le plus vite auront un avantage compétitif majeur. Le dialogue social, ce n'est pas se tirer une balle dans le pied, c'est un équilibre intelligent », tranche Yannick Bézard.

« Une usine, ce n'est pas un bureau confiné. On peut trouver des solutions au cas par cas pour respecter des règles sanitaires strictes », affirmait il y a quelques jours Bruno Grandjean, le président de l'Alliance Industrie du futur. Si chaque filière ou presque a finalisé des mesures cadres sous l'égide de Bercy, les amé-

nagements sanitaires ne pourront être que généralisés. « Aujourd'hui, les tensions sont fortes entre les cols blancs qui télétravaillent et les cols bleus qui sont à l'usine. C'est un peu les planqués contre ceux sur le pont », pointe Olivier Scalabre, du BCG.

## Protéger, dialoguer

« Nous sortons à peine d'une longue grève avec la réforme des retraites. Vu les enjeux, il ne faut brusquer personne. Mais il convient aussi d'avancer », pointe une source gouvernementale. « Ce n'est pas toujours facile. Il faut avoir un dialogue franc et honnête avec les représentants du personnel, que les gens se fassent

confiance », martèle Jean-Pierre Floris, l'ancien délégué interministériel aux restructurations, désormais consultant chez AlixPartners.

La phrase s'adresse aussi aux chefs d'entreprise et aux pouvoirs publics, qui doivent avancer main dans la main sur le chômage partiel et le report des charges. Ou sur la question de la limitation des salaires des dirigeants et la suppression des dividendes en échange des prêts garantis de l'Etat. Une dernière graine de discorde. ■

par Julien Dupont-Calbo





## ÉCONOMIE – ECONOMIE

# Chez Michelin, tous les sites « en phase de redémarrage »

Les salariés du géant du pneumatique vont retourner à l'usine malgré l'opposition des syndicats.

**P**ar Erwan Benezet

Pas question pour le spécialiste du pneumatique d'attendre le 11 mai, date de sortie progressive du confinement annoncée hier par le président de la République, pour remettre ses sites en route. Cette semaine, 2 600 salariés de Michelin auront repris le travail, soit 28 % de l'effectif total des activités industrielles du groupe (9 500 salariés, sur un global de 18 000 en comptant le tertiaire). « Des secteurs essentiels ont besoin de nous », souligne la direction du groupe.

A commencer par l'agriculture, où tracteurs et engins divers doivent pouvoir changer régulièrement de pneus. Mais également les ambulances, les pompiers, les véhicules des forces de l'ordre, des personnels soignants, et plus généralement de toutes les personnes qui contribuent à la continuité économique du pays. L'équipementier produit, en outre, des masques dans dix de ses usines, dont le site historique de Clermont-Ferrand, pour ses salariés, mais également pour participer à « l'effort national ».

Michelin entend relancer « progressivement » la production de ses 16 usines hexagonales, mises à l'arrêt du 16 mars au 29 mars. « A ce moment-là, nous avons choisi de ne pas utiliser le chômage partiel, explique la direction du groupe, lui préférant le recours à des congés payés obligatoires, avec deux journées offertes

sous la forme d'absence indemnisée. » Pendant cette période, Michelin s'est appuyé sur ses stocks.

Début avril, 8 000 salariés ont été mis au chômage partiel la semaine dernière, 1 500 ont repris le travail, principalement sur trois sites : Troyes (Aube), Le Puy-en-Velay (Haute-Loire) et la Combaude à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

## Entre la crainte de la maladie et du licenciement

Et ce n'est qu'un début. « L'ensemble de nos sites se trouve en phase de redémarrage, confirme Michelin. A partir du 13 avril (NDLR : hier), 2 600 personnes seront de retour dans nos usines. A la fin du mois, entre 55 et 60 % du personnel pourraient avoir repris le travail dans les activités industrielles et logistiques. » Le groupe veut continuer ainsi semaine après semaine, jusqu'à revenir au plein-emploi en juin, « si le marché nous le permet ».

Un plan pris contre l'avis, unanime, des quatre syndicats majoritaires. Le 27 mars, CFE-CGC, CGT, CFDT et SUD ont en effet voté contre le calendrier lors d'un comité social économique central (CSEC) au siège de l'entreprise, à Clermont-Ferrand. « L'avis du CSEC n'est pas bloquant et l'enjeu économique est trop important, justifie ce contact de la direction. Il faut que l'activité re-

prenne. »

Selon ce contact, pourtant, sur les trois sites précités, au moins 20 % des salariés ont clairement exprimé leur « trouille de revenir ». « Oui, on a la trouille de tomber malade, confirme un salarié de l'usine de La Chapelle-Saint-Luc, près de Troyes, de retour au travail après deux semaines de vacances forcées et une semaine de chômage partiel. Mais on a aussi celle, plus grande, de perdre notre travail. Car si à la fin du confinement, l'activité n'est pas au rendez-vous, la direction sera obligée de licencier du personnel. Alors on n'a pas trop le choix. »

Dans le secteur automobile, le constructeur Toyota est également engagé dans la réouverture de son site français de Valenciennes (Nord), à l'arrêt depuis le 18 mars, où une partie des 4 500 salariés pourrait recommencer à travailler dès le 21 avril.

Renault et PSA, quant à eux, ont convaincu la CFE-CGC, la CFDT et FO, mais pas la CGT, de signer un « accord de solidarité ». Toutefois, le volet « reprise » ne devrait pas s'appliquer, même partiellement, avant la fin du confinement. ■



photopqr/« la montagne »/Rémi DUGNE



Tous droits réservés Le Parisien 2020

9595c32980709706b57917108203412d32c76a1b3003404d0279dad



ECO\_ECONOMIE

## Déjà 8 millions de salariés au chômage partiel

En une semaine, 3 millions de travailleurs supplémentaires ont été placés en activité partielle.

Par Marc Lomazzi

Le chiffre donne le tournis. La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a annoncé hier sur son compte Twitter que 8 millions de salariés étaient désormais touchés par le chômage partiel. C'est 3 millions de plus en une semaine et un nouveau record puisque, a souligné Muriel Pénicaud, « plus d'un salarié du secteur privé sur trois » est en activité partielle moins d'un mois après le début du confinement mis en place pour freiner la propagation du Covid-19.

A ce jour, 700 000 entreprises et associations ont eu recours au dispositif exceptionnel mis en place par le gouvernement qui permet au salarié d'être indemnisé à hauteur de 70 % du salaire brut et de 84 % du salaire net. Un dispositif destiné à éviter des licenciements massifs et dont le coût, partagé entre l'Etat et l'Assurance chômage, dépassera les 20 milliards d'euros.

**Le gouvernement met en garde contre la**

### fraude

Pour gérer cette avalanche de demandes, le ministère du Travail a précisé la semaine dernière que les entreprises ont jusqu'au 30 avril pour faire une demande de chômage partiel pour le mois de mars. Autre précision : les salariés ayant démissionné juste avant le confinement parce qu'ils avaient une promesse d'emploi pourront bien bénéficier de l'assurance chômage.

La vague de chômage partiel devrait continuer à enfler. Ainsi, Disneyland Paris, dont la plupart des 1 700 employés ont été mis en activité partielle le 1 er avril, a indiqué hier vouloir aussi faire bénéficier du dispositif les intermittents et les CDD qui devaient rejoindre le parc de loisirs dans les semaines à venir, soit 1 300 personnes au total. Les négociations sur ce point avec les syndicats ont déjà débuté.

Dans ce contexte, le gouvernement a mis en garde les entreprises contre la fraude. « Il y aura des contrôles », a prévenu hier sur France Info la secré-

taire d'Etat à l'Economie, Agnès Pannier-Runacher. S'ils « montrent que le chômage partiel est utilisé à mauvais escient et que des gens cumulent chômage partiel et télétravail, ça va très mal se passer pour les entreprises concernées », a-t-elle averti. Et les sanctions peuvent être lourdes. A savoir le remboursement des sommes perçues au titre du chômage partiel, l'interdiction de bénéficier, pendant une durée maximale de cinq ans, d'aides publiques en matière d'emploi ou de formation professionnelle, deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende. ■



Paris (VIIIe), mercredi. Muriel Pénicaud, ministre du Travail, souligne qu'un salarié du privé sur trois est concerné par le dispositif.





FACE AU CORONAVIRUS

## Chômage, l'autre vague

SOCIAL Le recours à l'activité partielle permet d'éviter des licenciements massifs, mais n'évitera pas une remontée du nombre de demandeurs d'emploi

« *Tout le monde est dans le même état de désarroi.* » La réflexion de cet expert de l'emploi témoigne bien de l'inquiétude qui étreint le pouvoir. Bruno Le Maire ne cache pas son pessimisme quant au tsunami économique qui pourrait s'abattre sur le pays. Avec des conséquences lourdes, en particulier en matière de pertes d'emplois. « *Le taux de chômage augmentera, graduellement,* prédit Stefano Scarpetta, directeur de la direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *La perspective qu'il atteigne 7 % en 2022 s'éloigne.* » Mauvaise nouvelle pour Emmanuel Macron, qui en avait fait son objectif. Au quatrième trimestre 2019, il était passé de 8,5 à 8,1 %, son plus bas niveau depuis dix ans. Certes, l'activation du chômage partiel, qui permet aux employeurs d'être remboursés par l'État des sommes versées aux salariés ne travaillant plus du tout ou un peu, évite les wagons de licenciements économiques. « *Un tel dispositif retarde ou réduit la montée en flèche du chômage, qui aurait crû de façon spectaculaire si ces mesures n'avaient pas été mises en place* », abonde Stefano Scarpetta. Les États-Unis en ont fait l'amère expérience, avec 10 millions d'Américains qui se sont re-

trouvés sans travail en l'espace des quinze derniers jours. « *Quand une crise survient, il est davantage coûteux pour la collectivité de détruire des emplois que de les protéger*, estime un membre du gouvernement. *C'est notre intime conviction.* »

### Plus de 1 million d'emplois menacés

Les demandes d'activité réduite, qui concernent déjà 8 millions de salariés, peuvent être faites à l'administration pour douze mois, au lieu de six avant l'épidémie. En moyenne, les entreprises l'ont activé pour treize semaines. Et après ? Tous ne plongeront pas dans le chômage. Mais certains si, surtout si l'activité patine. « *Un recul de 6 % du PIB au premier trimestre, c'est potentiellement autant d'emplois en moins à terme* », calcule Éric Heyer, directeur du département analyse et prévision de l'Observatoire français des conjonctures économiques. Soit 1,5 million d'emplois supprimés sur un stock de 25 millions. Or, entre 2016 et 2019, la France en avait créé près de 1 million... Si le chômage partiel joue son rôle de paratonnerre, il ne protège pas tout le monde. « *Ceux qui basculeront sont ceux qui étaient dans les trous : les indépendants, les titu-*

*laires de contrat précaires, de minima sociaux, les free-lances...* », égrène Michaël Zemmour, maître de conférences à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. L'intérim accuse le coup : entre le 16 et le 31 mars, le nombre de missions a plongé de 75 %. La plateforme de recrutement Hellowork (RegionsJob.com, Cadreo.fr...) a enregistré 14 % d'offres d'emploi en moins sur la dernière quinzaine de mars par rapport à la même période de 2019. Et l'incertitude plane sur la reprise après le confinement. « *L'économie a été comme congelée*, résume Éric Heyer. *Mais pour qu'il y ait un rebond, il faut que la situation des entreprises soit bonne.* » L'État leur a permis de reporter leurs charges fiscales et sociales. À un moment donné, il faudra bien les payer. « *C'est la deuxième vague*, s'alarme François Asselin, président de la Confédération des PME. *Des sociétés saines ne vont plus l'être, surtout si leurs carnets de commandes sont vides.* » Avec en perspective des défaillances et des plans sociaux en cascade. Entre 2008 et 2009, en pleine crise financière, 63 000 entreprises avaient disparu. Et 321 500 postes. À l'époque, le PIB n'avait chuté « que » de 2,2 %...

par Emmanuelle Souffi

## **8 MILLIONS**

**de salariés en chômage partiel aujourd'hui**



---

# RÉFORME DES RETRAITES

---



POLITIQUE

## La réforme « mise de côté », pas enterrée

L'après-crise pourrait geler la réforme des retraites qui avait déclenché un mouvement social historique. Le calendrier souhaité par l'exécutif tombe d'ores et déjà à l'eau.

Une grève de longue durée, du 5 décembre 2019 au 17 janvier 2020, jusqu'à 1,8 million de Français dans les rues selon les syndicats, une bataille d'amendements à l'Assemblée, et enfin, le passage en force du 49-3. C'était en début d'année et pourtant la réforme des retraites paraît presque venue d'une autre époque, à l'heure où le tempo politique ne bat plus qu'au rythme de la pandémie et du confinement.

Comme tous les autres travaux parlementaires n'ayant pas trait à la gestion de la crise sanitaire, le texte de loi pour un système universel à points est pour le moment suspendu. Mais si « le jour d'après ne sera pas un retour au jour d'avant », selon les mots du chef de l'État Emmanuel Macron, que devient donc cette réforme politiquement brûlante ? À en croire plusieurs députés de la majorité, elle pourrait être gelée. Le député La République en marche (LaREM) du Val-d'Oise, Aurélien Taché, pour qui le texte était une « belle et grande réforme » en décembre, estimait, vendredi dans nos colonnes, que la « donne politique a changé » et que « la réforme n'est plus le sujet ».

### « D'autres chats à fouetter »

D'abord, parce que la suite du quinquennat devrait être largement consacrée à la recherche de réponses aux conséquences, économiques et sociales, de la pandémie. Ensuite, parce que, c'est un secret de Polichin-

nelle, le président de la République prépare un discours républicain d'unité nationale quand sera venu le temps du déconfinement. Or, si elle empêche ledit pacte républicain, « la réforme des retraites devra être mise de côté », affirme Gilles Le Gendre, le président des députés LaREM à l'Assemblée nationale, dans un entretien au *Journal du dimanche*. Pour construire cette union sacrée, il faudra, selon lui, chercher « le consensus le plus large avec les forces politiques, les élus locaux, les syndicats, les associations et les citoyens. À l'Assemblée nationale, notre majorité devra faire prévaloir le compromis plutôt que l'affrontement ». Un programme peu compatible avec le débat sur les retraites qui a divisé les Français et les bancs de l'Hémicycle jusqu'à provoquer des injures entre élus. Du côté des syndicats, le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, favorable au système universel mais pas à l'âge pivot, abonde : « Après cet épisode, dont on n'est pas encore sortis, on aura d'autres chats à fouetter que de se mettre sur la figure sur le sujet. » Du reste, 64 % des Français souhaitent toujours le retrait de la réforme, selon un sondage Odoxa.

Mais la réforme n'est pas « enterrée » pour autant, a prévenu l'une des rapporteuses du texte, Cendra Motin, interrogée par l'AFP : « J'ai été contactée par des organisations professionnelles qui continuent à travailler sur le sujet et à dialoguer avec le cabinet du ministre », a-t-elle indi-

qué. « Le sujet est maintenu en vie pour que ce ne soit pas enterré. Mais ça va juste être très compliqué de retrouver un moment politique », admet la députée de l'Isère.

Il faut dire que ce ne sont pas les échéances politiques qui manquent. La Macronie doit encore se projeter dans les municipales, potentiellement reportées en automne. Puis viendront les sénatoriales au suffrage indirect, les départementales et les régionales en 2021 et la présidentielle en 2022. Une route parsemée d'obstacles électoraux pour LaREM, dont la fragilité est apparue avec les résultats du premier tour des municipales. Par ailleurs, le calendrier prévu d'adoption de la réforme des retraites, avec un vote début juillet et un système opérationnel dès 2022, est de fait tombé à l'eau.

Gare toutefois à ne pas sabrer le champagne trop tôt. La crise épидémique pourrait fournir une porte de sortie au gouvernement : le renvoi aux calendes grecques de la réforme, sans toutefois l'abandonner officiellement. Une façon de ne pas perdre la face, et de ne pas concéder la victoire aux opposants à la réforme. Gilles Le Gendre a lui-même tenu à nuancer. Le jour d'après « ne sera pas (celui d')avant. Mais il ne sera pas le grand soir. Nous devons répondre aux aspirations à une réinvention de nos modèles français, européen, mondial, mais résister aux vieilles lunes comme l'acte de décès de la mondialisation », prévient-il. Ouf, on a eu

peur. Il ne faudrait pas devenir de | gauche, tout de même. ■

par Cyprien Caddeo,



## Retraites, hôpital: la troublante conversion d'Emmanuel Macron

Macron prétend qu'il change de cap. Mais peut-il sauver l'hôpital public, lui qui n'a eu de cesse de l'étrangler ? Va-t-il défendre le système des retraites, lui qui a voulu le dynamiter ? C'est d'une révolution démocratique que le pays aura besoin.

Cela fait plusieurs semaines maintenant qu'Emmanuel Macron ou certains de ses proches – mais pas tous – suggèrent que les enseignements de la crise sanitaire historique qui ébranle le pays seront tirés le moment venu et que le cap de la politique économique et sociale n'aura à l'avenir plus rien à voir avec ce qu'il a été jusqu'à présent.

Cette promesse, le chef de l'État l'a d'abord formulée lors de son allocution au pays le 12 mars : «*Ce que révèle d'ores et déjà cette pandémie, a-t-il dit, c'est que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession, [pour]notre État-providence, n'est pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe[...]. Il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché.* » Puis, il a fait part de la même conviction, mercredi 25 mars, lors d'un déplacement à Mulhouse pour visiter l'hôpital militaire de campagne qui venait d'y être construit. Il a alors promis qu'«*à l'issue de cette crise, un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières sera construit pour notre hôpital* ». Avant d'ajouter : «*Beaucoup a été fait, sans doute pas suffisamment vite, pas suffisamment fort.* »

Dans les colonnes du *Journal du Dimanche*, ce 12 avril, c'est au tour du président du groupe parlementaire de La République en marche (LREM), Gilles Le Gendre, réputé pour être la voix de son maître et ne parler que sur instruction de l'Élysée, qui envoie un signe complémentaire, en annonçant que la réforme des retraites pourrait être abandonnée. L'après-crise sanitaire, a-t-il assuré, «*ne sera pas l'"avant"* ». Cet «*après*», a-t-il précisé «*pourrait s'inscrire dans un nouveau "pacte républicain"* ». Pour construire le pacte républicain, il faudra, selon lui, chercher «*le consensus le plus large avec les forces politiques, les élus locaux, les syndicats, les associations et les citoyens. À l'Assemblée nationale, notre majorité devra faire prévaloir le compromis plutôt que l'affrontement* ».

Or, a encore dit le patron du groupe LREM, «*la réforme des retraites a montré à quel point notre démocratie sociale est épuisée* ». «*Entre deux réformes utiles, il faudra toujours choisir celle qui rassemble les Français. Si elle empêche le pacte républicain de se conclure, la réforme des retraites devra être mise de côté.* »

Arrêtons-nous donc sur ces deux exemples. Ainsi Emmanuel Macron serait disposé à changer de cap pour l'hôpital public ? Dans le cas de la réforme des retraites aussi ? En vérité, dans le premier cas, le chef de l'État a apporté sa pierre à une politique de démolition du service public de la santé, et tout particulièrement de l'hôpital, qui dure depuis plus de trente ans. À coup de réduction de postes, à coup de réduction de lits – il y en a eu plus de 17 500 ces cinq

dernières années, selon les chiffres officiels –, il a asphyxié l'hôpital public, avec le résultat dramatique que l'on a constaté au début de la pandémie : des personnels épuisés mais dévoués se sont portés aux avant-postes de la lutte contre la pandémie alors qu'ils manquaient de tout, de masques, de solution hydroalcoolique, de respirateurs...

Et le pire, c'est que les alertes ont été incessantes. Multipliant les grèves et les manifestations, les personnels hospitaliers n'ont cessé, tout au long de l'année 2019, d'interpeller Emmanuel Macron en lui rappelant que l'hôpital public était au bord de l'asphyxie. Et le même Emmanuel Macron a fait la sourde oreille, concoctant à chaque fois un nouveau « plan hôpital » qui ne prenait en compte aucune des demandes des personnels.

D'où un effet de sidération : combien aura-t-il fallu de milliers de morts pour que ce président autoritaire entende enfin la colère de tous ces personnels !

Et la sidération est la même pour la réforme des retraites. Car des manifestations, il y en a eu, innombrables et massives, tout au long de cette même année 2019, pour signifier à Emmanuel Macron que sa réforme inégalitaire et dangereuse, le pays n'en voulait pas. Tout le monde avait en effet compris que le système par points risquait d'introduire une rupture majeure avec le modèle français de retraite par répartition, pour conduire à un système individualisé, proche de la retraite par capitalisation si ardemment souhaitée par les assureurs privés.

Et pourtant, le chef de l'État n'a rien voulu entendre. Ni la colère de la rue. Ni la protestation des élus de la Nation. Procédant à la hussarde, il a usé de l'un des dispositifs parmi les plus antidémocratiques des institutions de la Ve République, celui du 49-3, pour museler le Parlement, et s'apprérait à recourir à l'autre procédure autoritaire, celle des ordonnances, pour que les dispositions entrent en vigueur.

Dans ce cas-là aussi, on en vient donc à se poser la même question : aura-t-il fallu que le pays connaisse une telle tragédie, celle de la pandémie du Covid-19, pour que ce chef de l'État se rende compte que le pays était viscéralement attaché aux filets protecteurs de la Sécurité sociale, pas seulement à ceux de l'assurance-maladie mais tout autant à ceux de l'assurance-retraite !

Face à la conversion à laquelle on nous demande de croire, on peut donc légitimement s'interroger sur la sincérité du président. Car, après tout, d'autres hypothèses peuvent être retenues.

Il y a d'abord l'hypothèse de l'affolement sinon de la panique dans les sommets de l'État – qui est sûrement à prendre au sérieux –, hypothèse qui pourrait conduire l'Élysée à prendre des mesures radicales pour sauver l'essentiel, c'est-à-dire le pouvoir d'Emmanuel Macron. *Le Parisien* raconte ainsi avoir pris connaissance de notes confidentielles sur le « suivi de l'impact du Covid-19 en France » établies par les agents du service central du renseignement territorial (SCRT) – les anciens « Renseignements généraux » –, qui alertent sur le risque d'embrasement de la contestation sociale à la sortie du confinement. « *Le jour d'après est un thème fortement mobilisateur des mouvements contestataires, lit-on dans ces analyses datées des 7, 8 et 9 avril. Le confinement ne permet plus à la gronde populaire de s'exprimer, mais la colère ne faiblit pas et la gestion de crise,*

*très critiquée, nourrit la contestation* », écrit le quotidien.

*Le Parisien* raconte encore que ces notes résument d'innombrables messages postés sur les réseaux sociaux sur le thème : « *Notre colère ne sera pas confinée. Retrouvons-nous dans la rue dès la fin du confinement. Mettons le pouvoir en quarantaine !* » Ce qui pourrait donc avoir déclenché un climat de panique dans les sommets du pouvoir.

Une autre hypothèse est celle de l'insincérité. Car, après tout, Emmanuel Macron a souvent apporté la preuve, par le passé, qu'on ne pouvait pas toujours se fier à sa parole et qu'il était capable de double langage. Or, dans le cas présent, on dispose d'indices nombreux qui incitent à la circonspection. Dans sa dernière enquête, ma consœur Caroline Coq-Chodorge a clairement établi l'hypocrisie du gouvernement dans l'affaire de l'hôpital de Nancy, qui a eu un grand retentissement ces derniers jours. Le chef de l'État a voulu montrer son attachement (de fraîche date) à la défense de l'hôpital public, en décidant la révocation du directeur de l'Agence régionale de santé du Grand Est qui avait confirmé la suppression de 179 lits et de 598 postes d'ici à 2025, prévue avant la crise, mais les anciennes pratiques perdurent.

Il existe par ailleurs de très nombreuses alertes, auxquelles nous avons eu accès, laissant penser que les plans de restructuration prévus avant la crise sont toujours à l'œuvre. Un seul exemple : un appel d'offres a été lancé pas plus tard que le 3 avril 2020 dans le cadre du projet de fusion entre l'hôpital de Saint-Brieuc et celui de Paimpol. Mais pourquoi cette fusion est-elle nécessaire ? Pour réaliser des économies, redoutent à juste titre les responsables syndicaux, qui se demandent si la fermeture des urgences la nuit à Paimpol n'est pas en préparation.

Autre indice, allant toujours dans la même sens : Emmanuel Macron assure désormais qu'il n'y a pas meilleur défenseur que lui de l'hôpital public mais dans le même temps, l'Élysée a commandé une note sur l'hôpital à la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Et cette note révélée par Mediapart, loin de défendre l'intérêt général, vise à accélérer la marchandisation de la santé et sa privatisation rampante.

capture-d-e-cran-2020-04-12-a-17-00-53

Autre indice d'un possible double langage : de nombreuses voix s'élèvent pour que les Français paient les conséquences de la crise. Parmi elles, il y a celle du président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, qui, dans un entretien au *Figaro*, a lâché : « *Il faudra bien se poser tôt ou tard la question du temps de travail, des jours fériés et des congés payés pour accompagner la reprise économique et faciliter, en travaillant un peu plus, la création de croissance supplémentaire.* » En clair, les Français doivent comprendre qu'ils auront à travailler plus. Mais ce discours inquiétant est aussi celui de la secrétaire d'État à l'économie, Agnès Pannier-Runacher, qui a également prévenu qu'« *il faudra probablement travailler plus que nous ne l'avons fait avant* » pour « *rattraper* » la perte d'activité induite par le confinement. « *L'enjeu est de reprendre le travail plein pot* », a-t-elle insisté sur France Info. À croire que les Français, flemmards qu'ils sont, travaillaient peu avant la crise, protégés qu'ils sont pas un droit du travail trop avantageux...

Tout cela peut donc faire craindre un double langage du chef de l'État, qui

pourrait donner des signes provisoires de son attachement à l'État-providence en ces temps de tourmente sanitaire, avant de revenir à sa doxa néolibérale une fois que la crise aura été surmontée.

Et quand bien même ne douteraient-on pas de sa sincérité, cela n'en soulève pas moins une cascade de questions, que l'on peut résumer en deux points essentiels.

Le premier a trait à l'ampleur de la conversion présidentielle. Pour l'heure, on est invité à comprendre que le chef de l'État a changé de doctrine en deux domaines très symboliques : la politique hospitalière et la réforme des retraites – si tant est que Gilles Le Gendre ne s'avance pas un peu trop ! Mais si tel est le cas, la cohérence voudrait que le changement de philosophie de la politique gouvernementale soit beaucoup plus vaste. Si soudainement Emmanuel Macron considère qu'il faut défendre l'État-providence – alors qu'il n'a cessé de le combattre –, il conviendrait de le faire... dans tous ses volets. Il conviendrait d'annoncer que la très inégalitaire réforme de l'assurance-chômage est également purement et simplement annulée – et non pas seulement différée.

Dans le cortège parisien, le 17 décembre 2019. © Rachida El Azzouzi

Si le chef de l'État se dit désormais attaché à la défense du service public de la santé et notamment hospitalier, il pourrait tout autant, dans le même souci de cohérence, dire qu'il est plus généralement attaché à tous les services publics. Et s'il voulait apporter la preuve de sa bonne foi, annoncer que la privatisation rampante de La Poste – dont le grand meccano avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et la Caisse nationale de prévoyance (CNP) est le dernier épisode en date – est sur-le-champ arrêtée. De même que la privatisation rampante de la SNCF qui ne cesse de liquider le service public ferroviaire.

Au-delà encore, s'il voulait d'un seul coup conduire une politique plus solidaire, il pourrait utilement piocher dans l'appel lancé par Attac et de nombreuses autres associations, ONG et syndicats, intitulé « Plus jamais ça : construisons le jour d'après », qui suggère, pêle-mêle, « *un plan de développement de tous les services publics* » ; « *une fiscalité bien plus juste et redistributive, un impôt sur les grandes fortunes, une taxe sur les transactions financières et une véritable lutte contre l'évasion fiscale* » ou encore « *un plan de réorientation et de relocation solidaire de l'agriculture, de l'industrie et des services, pour les rendre plus justes socialement, en mesure de satisfaire les besoins essentiels des populations, de répondre à la crise écologique* ».

Mais cette énumération conduit immanquablement à une autre question – c'est le second point que nous évoquons : pense-t-on un seul instant qu'Emmanuel Macron puisse être l'homme de la situation ? Après avoir accéléré l'asphyxie de l'hôpital public et la privatisation des services publics, officielle ou rampante selon les cas, peut-il être celui qui va garantir leur reconstruction ? Après avoir dit pis que pendre de l'État-providence, peut-il être celui qui le rétablisse et le défende ?

Comme ce n'est évidemment pas l'incendiaire qui est le mieux placé pour éteindre l'incendie et réparer les dégâts qu'il a occasionnés, l'équation insoluble semble plonger dans la schizophrénie une bonne partie des élus LREM. C'est ce que suggère la lecture du *Monde*, qui résume ainsi l'état d'esprit pas-sablement halluciné de certains élus LREM : « *Il y a une hésitation très profonde*

*chez Macron, qui porte un double registre de disruption et de protection, note un député de la majorité. Il passe de la disruption absolue, en janvier, sur la réforme des retraites, à la protection absolue aujourd’hui. Ça crée un petit choc. »* Comprenez qui pourra...

L’interrogation souligne l’autre impasse dans laquelle se trouve le chef de l’État. Car depuis le début de son quinquennat, la question sociale n’a cessé de se combiner à la question démocratique. Cela a été perceptible dès le début du mouvement des « gilets jaunes » : sur tous les ronds-points du pays, les menaces pesant sur le pouvoir d’achat ont déclenché d’autant plus de colère que le pouvoir a très vite été perçu comme isolé et autoritaire. Les revendications sociales, comme la suppression de certaines taxes pesant sur les carburants, se sont donc mariées très vite à d’autres revendications démocratiques, comme le référendum d’initiative citoyenne.

Or, comme en écho, c’est la même colère que l’on sent poindre aujourd’hui : il y a, en haut, un pouvoir isolé, qui n’a jamais voulu entendre le désarroi que suscitait le délabrement du service public ; et il y a, en bas, un monde solidaire, celui des professions de santé, qui a mis de côté toute rancune pour se battre contre la pandémie, mais qui n’en pense pas moins.

Dans les tragédies que l’on vit aujourd’hui, l’heure des comptes n’a certes pas encore sonné. L’urgence est au combat contre le coronavirus. Mais on sent bien les lignes de force du débat qui va monter : il faudra à coup sûr reconstruire un monde beaucoup plus solidaire, beaucoup plus soucieux de l’intérêt général ; mais il faudra tout autant refonder une démocratie digne de ce nom, qui tourne le dos au pouvoir personnel.

Cela a été la très grande force du Conseil national de la résistance (CNR) : juste avant la fin de la guerre, il a su rassembler le pays avec un programme, « Les jours heureux », qui préconisait un monde beaucoup plus solidaire, avec « l’instauration d’une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l’éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l’économie » ; « l’établissement d’un impôt progressif sur les bénéfices de guerre et plus généralement sur les gains réalisés au détriment du peuple et de la nation pendant la période d’occupation » ; « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d’existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se la procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l’État » ; ou encore « la sécurité de l’emploi ». Mais dans le même temps, ce programme se prononçait pour une véritable refondation de la démocratie et l’instauration d’une République démocratique et sociale.

capture-d-e-cran-2020-04-12-a-17-03-46

Quand la crise sanitaire sera terminée, c’est sûrement un peu de cette flamme du CNR qu’il faudra faire revivre.

## Sur mediapart.fr

Cet article provient du site mediapart.fr sur lequel les enquêtes, analyses et reportages sont enrichis de vidéos, diaporamas, cartes interactives, liens hypertextes, etc. La version imprimée de l’article ne permet pas de mettre à disposition ces éléments et génère parfois des messages vous signalant les endroits où ces éléments apparaissent en ligne.

Voir aussi article : Concours d'hypocrisie autour des nationalisations, sur mediapart.fr" Voir aussi article : Ordonnances: aux sources du coup d'Etat permanent, sur mediapart.fr" Voir aussi article : Un directeur d'ARS limogé: l'hypocrisie du gouvernement, sur mediapart.fr" Voir aussi article : Hôpital public: la note explosive de la Caisse des dépôts, sur mediapart.fr" Voir sur Mediapart pour activer les liens de cet article, et voir les vidéos.

*par Laurent Mauduit*[contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)



---

## **PROTECTION SOCIALE**

---



## CORONAVIRUS

# La reconnaissance du Covid-19 comme maladie professionnelle en débat

Le ministre de la santé a annoncé que les soignants contaminés pourraient bénéficier d'une prise en charge spécifique

Les personnes qui ont été atteintes par le Covid-19 en exerçant leur métier pourront-elles bénéficier d'une prise en charge spécifique par la Sécurité sociale ? Oui, mais pas toutes : le gouvernement semble, en effet, vouloir réservé un tel dispositif à certaines catégories, évoluant dans le monde de la santé. Plusieurs associations et organisations syndicales plaident, elles, pour une approche beaucoup plus large.

Le débat a émergé à la suite de déclarations d'Olivier Véran. Le 23 mars, le ministre des solidarités et de la santé annonce que « pour tous les soignants qui tombent malades, le coronavirus sera reconnu comme maladie professionnelle ». Ces propos sont tenus alors que plusieurs médecins ont perdu la vie après avoir prêté secours à des hommes et à des femmes touchés par l'épidémie.

## Démarche jugée trop restrictive

La reconnaissance d'une maladie professionnelle obéit à des règles complexes, qui se sont sédimentées depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Lorsqu'une pathologie est considérée comme ayant un lien avec l'activité professionnelle, l'individu concerné a droit à des indemnités, qui diffèrent selon le régime de protection sociale auquel il est affilié. Si l'affection entraîne une incapacité, le dédommagement peut être durable. En cas de décès, les proches du défunt sont éligibles à une rente.

Mais faire jouer ce mécanisme s'apparente fréquemment au parcours du combattant. La décision de M. Véran constitue donc un geste de l'exécutif pour tenter de compenser les risques pris par des professionnels, en première ligne face au fléau. La procédure sera « simplifiée », voire « automatique pour les soignants qui ont eu à traiter directement des patients infectés par le coronavirus », précise-t-on au ministère des solidarités et de la santé.

Jeudi 9 avril, le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner, a exprimé le souhait qu'un traitement analogue soit réservé aux agents placés sous sa tutelle. A ses yeux, le « lien » entre la pathologie et « le service » doit être « présumé » pour les fonctionnaires de son administration qui « ont assuré des missions en contact avec le public durant l'urgence sanitaire ». La prise de parole de M. Castaner répond à une attente de plusieurs syndicats (Unité SGP-Police-FO, Alliance Police nationale, UNSA-police). D'après le ministre de l'intérieur, quelque 1 400 personnes, sur un total de « plus de 300 000 » relevant de la Place Beauvau, sont contaminées.

Mais la démarche du gouvernement est jugée trop restrictive. « Chacun travaille sur son petit périmètre », déplore Catherine Pinchaut (CFDT). Une opinion partagée par Nadine Herrero : la présidente de l'Association des accidentés de la vie (Fnath) pense, en outre, qu'il conviendrait

d'élaborer une solution extérieure au système des maladies professionnelles, car celui-ci ne couvre pas les travailleurs non salariés – les libéraux, par exemple – et il se borne à réparer quelques préjudices, dans des conditions peu satisfaisantes. « A situation exceptionnelle, il faut prévoir une mesure exceptionnelle », estime Alain Bobbio, de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva).

Début avril, l'Andeva, la CFDT et la Fnath sont, chacune de leur côté, montées au créneau afin de porter des idées qui, sans être strictement identiques, présentent au moins un point commun : la création d'un fonds ad hoc, destiné à indemniser les victimes, de façon simple et rapide. Il aurait vocation, pour la Fnath, à prendre sous son aile les salariés du privé, les fonctionnaires, les indépendants ainsi que les bénévoles, qui ont apporté leur aide dans la lutte contre l'épidémie. Un tel schéma s'inspire, peu ou prou, du fonds mis en œuvre pour les travailleurs qui ont développé des maladies après avoir été exposés à l'amiante. Un autre exemple peut également être cité : celui de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux (Oniam).

L'Académie nationale de médecine s'est invitée dans le débat en recommandant, le 3 avril, une prise en charge, au titre des maladies professionnelles dues à des virus, des « professionnels de santé » et des « per-

sonnels travaillant pour le fonctionnement indispensable du pays (...) qui ont subi des conséquences graves

du fait du Covid-19 ». Pour le moment, le gouvernement ne prévoit pas de suivre de tels schémas. ■

*par Bertrand Bissuel*



## Dominique Libault : « Pour construire une société du grand âge, le temps de la procrastination est révolu »

Dominique Libault, président du Haut Conseil du financement de la protection sociale et directeur de l'Ecole nationale supérieure de la Sécurité sociale (EN3S), avait été missionné par le premier ministre, en septembre 2018, pour examiner, notamment, « les différentes modalités de financement de la dépendance ». En mars 2019, il avait remis un rapport à Agnès Buzyn, alors ministre des solidarités et de la santé, évaluant à 9,2 milliards d'euros le besoin de financement supplémentaire d'ici à 2030 – dont 6,2 milliards d'ici à 2024 – pour prendre en charge le défi du vieillissement de la société française.

### **Plus de 5 000 personnes âgées sont mortes du Covid-19 à ce jour dans les maisons de retraite. Ce bilan était-il une fatalité ?**

Il était malheureusement très prévisible que les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) allaient payer un lourd tribut puisque les personnes âgées vulnérables ont un risque de mortalité bien plus élevé face au virus que le reste de la population. Il est évident que les Ehpad ont abordé l'épidémie dans des conditions de protection insuffisantes pour les soignants, du fait de la pénurie de masques en France. Même si cela s'est amélioré depuis. Le bilan est du reste sans doute aujourd'hui sous-évalué car il faudrait additionner les personnes décédées en Ehpad et celles qui sont mortes à l'hôpital après avoir été transférées par les établissements.

### **Le nombre insuffisant d'aides soignants suppléés par des agents parfois pas assez formés n'a-t-il pas aggravé cette hécatombe ?**

Je serais très prudent sur l'explication du nombre de morts. J'ai une pensée très forte pour tous les personnels qui, quelles que soient leurs formations et qualifications, assurent la continuité des soins et des services en Ehpad et à domicile auprès des personnes âgées, dans des conditions souvent difficiles. Le seul sentiment à exprimer vis-à-vis de ces personnels est la reconnaissance.

Mais, ce qui est évident, c'est que les Ehpad ont abordé cette crise sanitaire dans des conditions d'autant plus délicates qu'ils avaient pour la plupart des difficultés à se doter de personnels permanents qualifiés en nombre suffisant. Certains hôpitaux ont été – ou sont encore – en très grande difficulté. Mais ils ont la possibilité de jouer sur des redéploiements internes de services moins occupés vers les unités « Covid ». Dans les Ehpad, il n'y a pas de réserve interne de personnels, et Agences régionales de santé (ARS) et départements se mobilisent actuellement pour trouver des réserves externes.

Mon rapport et encore plus celui de Myriam El Khomri [remis en octobre 2019] ont plaidé pour que la revalorisation des métiers soit la pierre angulaire d'une politique du grand âge. Tout de suite. Il conviendrait de fixer un objectif d'augmentation de 25 % du ratio du nombre de soignants par résident en Ehpad,

de revoir les conventions collectives, d'engager un grand plan contre les accidents du travail qui sont considérables, de fixer des barèmes nationaux de rémunération des services d'aide à domicile.

**Les Ehpad manquent aussi d'infirmières de nuit et de médecins coordinateurs. N'est-ce pas une fragilité face à une épidémie ?**

Pour l'avenir, il conviendrait de réfléchir à des mutualisations entre Ehpad de trop petite taille pour qu'ils aient accès de façon plus homogène à tous les métiers nécessaires : médecins, infirmière de nuit, cadres chargés du contrôle de la qualité, psychologues. Ces métiers peuvent être difficilement présents à temps plein dans les petites structures.

**Une loi pour le grand âge, promise depuis mi-2018 par Emmanuel Macron, peut-elle être une priorité pour l'exécutif dans le marasme économique à venir ?**

La crise sanitaire montre, au contraire, qu'on ne peut plus attendre. Une loi « grand âge » s'impose du fait de la nécessité de revaloriser les rémunérations et les carrières des soignants, de la nécessité de lutter contre l'isolement social, d'inventer de nouvelles formes d'hébergement et d'établissements, de décloisonner les Ehpad, les structures d'aide à domicile et les hôpitaux. Dans la crise ou hors de la crise, la coordination entre les acteurs est décisive pour organiser à bon escient l'hospitalisation, le maintien à domicile, le retour en Ehpad. La crise met en évidence l'intérêt de « hotline gériatrique » qui permette aux Ehpad ou aux médecins traitants d'avoir un avis d'experts.

La crise sanitaire a surtout confirmé la pertinence de la reconnaissance d'un risque social à part entière – celui de la dépendance – au cœur de la solidarité nationale. Si la solidarité nationale ne s'exprime pas vis-à-vis du grand âge, je ne sais pas ce que solidarité nationale veut dire.

**Dans votre rapport, vous évaluez les besoins financiers pour la dépendance à 6,2 milliards d'euros supplémentaires par an à partir de 2020 puis à 9,2 milliards par an à partir de 2030. Ce chiffrage a jusqu'ici plutôt dissuadé le gouvernement de se lancer dans la réforme...**

Je n'ai pas repris ma calculette depuis l'élaboration du rapport, Les chiffrages mériteraient certainement d'être un peu actualisés, mais je pense que globalement l'ordre de grandeur demeure. Ensuite, c'est avant tout une question de volontépolitique.

Je signalerai juste que certaines objections que j'ai entendues à l'époque déjà largement discutables sont aujourd'hui obsolètes. Ces critiques expliquaient que l'utilisation du Fonds de réserve des retraites allait accroître le déficit de la nation selon les critères de Maastricht. Ce qui justifierait qu'on n'utilise pas ces réserves.

Ces remarques m'apparaissent dépassées, les règles budgétaires européennes étant à repenser. Je pense à l'inverse qu'une bonne gestion des finances sociales impose de faire des réserves pour pouvoir les utiliser lorsque cela va mal ou pour des investissements prioritaires. Ces ressources devraient être utilisées pour un programme de rénovation des Ehpad qui pourrait faire partie d'un

plan de relance de l'économie par l'investissement. Par ailleurs la crise sanitaire nous aide collectivement à distinguer l'essentiel du superflu : si l'on pense que la vie des plus fragiles et de nos proches, c'est important, que cela passe par des organisations collectives, tels que les Ehpad, ce qui n'exclut nullement la responsabilité individuelle, il faut accepter les conséquences de ce choix dans les affectations de ressources collectives, c'est-à-dire des prélèvements sociaux.

**Tabler sur une hausse des prélèvements obligatoires pour financer un plan « grand âge », n'est-ce pas illusoire au moment de relancer l'économie ?**

On voit dans la crise qu'il y a des ressorts de solidarité extraordinaires. Tout le monde est bien d'accord pour considérer que consacrer des moyens pour soigner ses proches est plus important que certaines dépenses privées dont on peut se passer. Mais combien de Français comprennent que c'est grâce à la Contribution sociale généralisée (CSG), retenue sur leur salaire, que sont financés les hôpitaux et les soins en Ehpad ? Il y a des prélèvements sociaux qu'il s'agirait de mieux identifier pour que tout le monde saisisse bien à quoi ils servent. Je plaide pour la promotion d'une citoyenneté sociale. Avec davantage de pédagogie, les Français pourraient consentir à un effort supplémentaire.

Par ailleurs, la situation financière de l'Assurance-maladie, inévitablement très dégradée, sera également très sensible au retour ou non à la doctrine Veil sur la compensation intégrale des allégements de charges.

**Les départements financent une partie du fonctionnement des Ehpad. Or, l'on voit des disparités territoriales dans l'effort consenti liées notamment à leurs contraintes budgétaires. Faut-il que l'Etat reprenne la main dans le pilotage et du coup supporte davantage leur financement ?**

Parmi les axes fondamentaux d'une politique du grand âge, il y a deux éléments structurants : la sécurité sanitaire et l'inclusion sociale. La première relève plus de l'Etat dans l'organisation du système de santé français. La crise nous montre le rôle essentiel des ARS, trop souvent décriées, et qui font un travail considérable et essentiel.

Pour le lien social, la citoyenneté, le logement, les transports, la vie avec les autres, les collectivités locales sont des acteurs indispensables. Mais le cloisonnement entre sanitaire et social ne permet pas une bonne prise en charge du grand âge.

Il faut aussi revoir les règles du jeu entre l'Etat et les départements pour que les dépenses nouvelles soient mieux partagées. Par ailleurs, sur le terrain, les synergies doivent s'articuler. Par exemple, les « maisons des aînés et aidants », qui commencent à être mises en place – à Paris notamment –, sont de véritables lieux de coordination des professionnels sociaux et sanitaires. Elles sont aussi un guichet unique pour simplifier la vie des personnes âgées et des aidants familiaux très fortement mis à contribution dans le confinement que nous vivons.

Il faudra bien sûr faire le bilan de la crise sanitaire et en tirer des enseigne-

ments. Mais pour l'essentiel, nous savons ce qu'il faut faire pour construire une société du grand âge. Le temps de la procrastination est révolu.



Une résidente dans un Ehpad à Brest, le 4 mars.

Une résidente dans un Ehpad à Brest, le 4 mars.

LOIC VENANCE / AFP

*Par Béatrice Jérôme*

---

## **EUROPE ET INTERNATIONAL**

---



MONDE

## Entre la bourse et la vie, leur choix est fait

Les organisations patronales allemande et italienne s'essaient au chantage pour relancer la production au plus vite dans l'industrie, à rebours des recommandations scientifiques.

Si, derrière le fallacieux affichage unitaire de l'Eurogroupe (lire l'article de vendredi sur [humanité.fr](#)), les États se déchirent toujours sur les instruments contre la crise économique et financière, tout le monde n'est pas divisé au sein de l'Union européenne. Prenez les patronats nationaux : eux, ils se rassemblent ces derniers jours autour d'une exigence commune, la relance immédiate de très nombreuses activités économiques, malgré la prolongation, dans une majorité des pays, des mesures de confinement. Bien sûr, les organisations de chaque État poussent, à l'instar de notre Medef, les gouvernements à déréguler les droits et les protections sociales des travailleurs : en Allemagne, une ordonnance vient de faire passer à douze heures par jour la durée maximale quotidienne de travail dans des secteurs stratégiques (santé, police, énergie, traitement des déchets, télécommunications, etc.).

Entre la bourse et la vie, les patronats européens paraissent avoir tranché. Et dans le cortège qui défile à contresens des recommandations scientifiques et médicales – l'Organisation mondiale de la santé (OMS) alertait ce week-end sur le « risque mortel d'un déconfinement hâtif » – les organisations allemande (BDI), italienne (Confindustria) et française (Medef) tiennent résolument la ban-

derole de tête. Dans ce concert, les représentants des gros entrepreneurs de la péninsule n'en ratent pas une depuis le début de la pandémie : fin février, c'est leur antenne régionale qui a bataillé – avec succès, hélas – contre la mise en « zone rouge » des premiers foyers du nouveau coronavirus autour de Bergame en Lombardie afin de ne pas entraver la bonne marche des usines et des affaires. Depuis des semaines, ils s'échinent à élargir toujours plus la liste des secteurs considérés comme « essentiels ». Pour l'heure, le gouvernement de Giuseppe Conte résiste : ce mardi, seuls quelques commerces, comme les librairies et les papeteries, vont pouvoir rouvrir en Italie. En signe de protestation contre la prolongation du confinement, les militants patrons du nord de la Toscane envisagent, après avoir mis en berne samedi les drapeaux italien et européen, de mener une action coup de poing en bloquant, dans les prochains jours, l'autoroute entre Florence et Viareggio.

### « Un aveuglement sur la situation globale »

Alors que la commission germanique des relations économiques avec l'Europe de l'Est (OAOEV), un lobby patronal allemand, appelle à « restaurer les chaînes d'approvisionnement de l'industrie automobile » et que de

nombreux constructeurs ont également besoin des pièces ou des machines fabriquées dans le nord de l'Italie, les dirigeants du BDI entrent également dans la danse, à travers un courrier éloquent envoyé à leurs homologues italiens de la Confindustria. « Si on ne réussit pas à trouver le bon équilibre entre protection de la santé et reprise de l'activité économique, les dégâts deviendront incalculables », suggèrent les dirigeants des industries mécaniques allemandes qui disent attendre « après Pâques » une relance de la production chez eux. « Notre demande est donc que l'industrie italienne dans son ensemble soit autorisée à reprendre, même de manière graduelle... » Dans les colonnes du quotidien *Il Manifesto*, Francesca Re David, la secrétaire générale de la puissante Fédération syndicale de la métallurgie (Fiom-CGIL) en Italie, rétorque, catégorique : « Quand les usines pourront rouvrir, ce n'est pas à la Confindustria de le décider, mais au gouvernement, en rapport avec la communauté scientifique. Ces chantages vont retarder la sortie du pays de la crise sanitaire, ils démontrent un aveuglement sur la situation globale et sur le problème dans sa profondeur, et ils pourraient avoir des effets très négatifs à long terme, même sur les capacités productives du pays. » ■

par Thomas Lemahieu ,



---

---

PLANÈTE-CORONAVIRUS ET PANDÉMIE DE COVID-19

---

---

: [HTTPS://WWW.LEMONDE.FR](https://www.lemonde.fr)

---

---

## « En Europe, il nous faudra développer un modèle de prospérité nouveau »

**Tribune.** La crise due au nouveau coronavirus frappe le monde de plein fouet. Ses conséquences sont universellement dramatiques. Nous souffrons, nous pleurons nos victimes. La crise teste les limites de nos sociétés. Nous sommes mis à l'épreuve : nous n'en avions jamais connu de pareille en temps de paix. La lutte contre la pandémie est la première des priorités. C'est un test pour la solidarité européenne et pour nos institutions, mobilisées dès le début de la crise pour déployer des mesures de protection à la hauteur des enjeux.

Nous tenons à saluer et à soutenir les actions menées par les gouvernements, les institutions européennes, les autorités locales, les scientifiques, les soignants, tous les volontaires, les citoyens et les acteurs économiques. La crise dure, mais elle aura une fin. En luttant ensemble, nous vaincrons. Dans cette situation d'une extrême difficulté, nous vivons un choc inédit pour l'économie et les travailleurs. Une réponse forte et coordonnée sur la durée est indispensable.

Nous saluons les prises de position des leaders européens qui affirment vouloir faire « tout ce qui est nécessaire » pour contrer les conséquences sociales et économiques de la crise. Toutefois, il faudra aussi agir à plus long terme. Après la blessure de la crise viendra le temps de la reconstruction. Avec lui, nous aurons l'opportunité de repenser nos sociétés. Il nous faudra développer un modèle de prospérité nouveau, compatible avec nos besoins et nos priorités.

La guérison économique nécessitera des investissements massifs pour protéger des emplois et en créer de nouveaux, soutenir les entreprises, les régions et les secteurs qui souffrent de l'arrêt forcé et soudain de l'activité. Ces investissements doivent permettre l'émergence d'un modèle économique plus résilient, plus protecteur, plus souverain. Ce sont justement les principes sur lesquels repose la transition écologique.

La transformation vers une économie neutre en carbone, des systèmes agricoles plus durables et la protection de la biodiversité ont le potentiel pour créer rapidement des emplois, de la prospérité et améliorer la qualité de vie des citoyens. C'est ainsi que nous construirons des sociétés plus résilientes. Il ne s'agira pas de recréer une économie ex nihilo.

Au cours des dix dernières années, de nouvelles technologies ont été développées et les chaînes de valeurs se sont transformées. Le coût de la transition s'est massivement réduit, par exemple dans les énergies renouvelables, le développement de la mobilité « zéro émission », l'agroécologie, l'efficacité énergétique, etc. Il y a dix ans, en 2009, après la crise financière, nous n'avions pas encore fait la preuve de la rentabilité de la rénovation thermique des logements, les voitures sans émissions n'étaient que des prototypes, l'énergie éolienne coûtait trois fois plus cher qu'aujourd'hui, le solaire sept fois plus.

## Relance verte

La volonté politique est là. La stratégie aussi. Des projets de transition vers la neutralité climatique comme le Green Deal européen ont le potentiel pour reconstruire notre économie sur la base d'un nouveau modèle de prospérité. Nous considérons que préparer l'Europe pour l'avenir signifie construire les plans de relance nationaux et européens en inscrivant la lutte contre le changement climatique au cœur du moteur économique. Le temps de la mise en œuvre est venu.

Nous reconnaissions également que l'impact social de l'épidémie de Covid-19 est déjà énorme et que résister à de nouveaux investissements dans la transition vers une économie neutre en climat n'est pas la voie à suivre. Pour que des initiatives telles que le Green Deal européen continuent à être largement acceptées, elles doivent plus que jamais répondre aux besoins sociaux de notre société. Des progrès ont été réalisés dans l'identification des défis sociaux potentiels de la transition, et des outils ont été et peuvent encore être développés pour assurer une transition juste et équitable.

Nous appelons à une alliance européenne de décideurs politiques, de chefs d'entreprise et de dirigeants financiers, de syndicats, d'ONG, de groupes de réflexion et de parties prenantes afin de soutenir et de concrétiser la mise en place de paquets d'investissement pour la relance verte et la biodiversité, qui serviront d'accélérateurs de la transition vers la neutralité climatique et des écosystèmes sains.

Nous nous engageons à travailler ensemble, à partager nos connaissances, à échanger notre expertise et à créer des synergies pour mettre en place les décisions d'investissement dont nous avons besoin. Le Covid-19 ne va pas chasser la crise climatique. Ces deux batailles, ne les opposons pas, mais gagnons-les ensemble. C'est cela qui nous rendra plus forts.

Premiers signataires : **Laurent Berger**, président de la Confédération européenne des syndicats ; **Elisabeth Borne**, ministre de la transition écologique et solidaire ; **Pascal Canfin**, président de la commission environnement au Parlement européen ; **Dacian Cioloș**, président du groupe Renew au Parlement européen ; **Iratxe García Pérez**, présidente du groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen ; **Ska Keller**, coprésidente du groupe des Verts au Parlement européen ; **Jean-Dominique Senard**, PDG du groupe Renault ; **Svenja Schulze**, ministre fédérale allemande de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire ; **Claire Waysand**, directrice générale d'Engie ; **Wendel Trio**, directeur du Climate Action Network.



Au Parlement européen, le 26 mars à Bruxelles.

Au Parlement européen, le 26 mars à Bruxelles.

ARIS OIKONOMOU / AFP

*Par Collectif*

## Le confinement, bombe sociale pour l'Italie

Le sud du pays est moins touché par le virus que le nord mais les effets sociaux du confinement y sont particulièrement violents. Les distributions alimentaires ne suffisent pas. Le gouvernement crée un « *revenu d'urgence* ».

Dans les Pouilles, une collecte solidaire. © Davide Pischedda /NurPhoto via AFP

Il y a un couple dont le restaurant a fermé ses portes du jour au lendemain, un père qui faisait vivre sa famille de quatre personnes grâce à des petits boulots au noir, des vendeurs du marché informel de l'Albergheria, un quartier populaire de Palerme, habitués à gagner une vingtaine d'euros par jour en revendant les vieilleries des caves et des greniers.

Tous mangent désormais grâce à l'aide alimentaire distribuée par les associations palermitaines interrogées, qui distribuent depuis la mi-mars environ des bons alimentaires de dix euros ou des colis de pâtes, d'huile et de sauce tomate. « *La situation est devenue critique dès la deuxième semaine de confinement* », explique Giulia Di Martino de l'association Arci Porco Rosso, qui est en contact régulier avec une soixantaine de vendeurs du marché aux puces de l'Albergheria : « *Certains dépendent entièrement des colis qu'on leur amène, ceux qui ont une petite retraite nous disent de ne rien leur apporter et de le donner à ceux qui n'ont plus rien du tout.* » « *Ceux qui avaient des commerces d'alimentation mangent ce qu'ils ne peuvent plus vendre, mais quand ils rouvriront, ils n'auront pas les moyens de payer leur première commande* », ajoute Alessandra Cannizzo, travailleuse sociale au sein de l'association Ikenga, qui suit près de 120 familles dans le centre historique de Palerme.

Dans la capitale sicilienne comme dans une large partie du Mezzogiorno, l'impact social des mesures destinées à enrayer la propagation du Covid-19 est lourd. Plusieurs initiatives solidaires ont fleuri ces dernières semaines sur le principe du « café suspendu », dont l'idée est née à Naples il y a plusieurs années. Un client offre un café au bar pour un futur client qui n'en aurait pas les moyens. Le principe a été étendu à des produits de première nécessité dans de nombreux commerces.

À Naples, des paniers solidaires invitent ceux qui le peuvent à laisser des courses pour ceux qui ne peuvent plus les payer. Car fin mars, une scène a particulièrement marqué l'Italie. Dans l'un des plus grands magasins Lidl de Palerme, le long de Viale Regione, une quinzaine de personnes ont tenté de sortir du magasin sans payer leurs chariots pleins. La police est intervenue mais leur revendication a retenu l'attention. L'opération avait été organisée au sein d'un groupe Facebook appelé « Révolution nationale » qui compte plus de 2 650 membres. Un deuxième rendez-vous était prévu – il n'a finalement pas eu lieu : « *Ceux qui sont prêts à la guerre pour le 3 avril, écrivez-le ici et on crée un groupe. Pour qu'on nous écoute, il faut qu'on pille les supermarchés. C'est ça la vraie révolte, comme ça ils vont comprendre où on en est !* »

À Molfeta, dans les Pouilles, deux volontaires recueillent des aliments dans le cadre d'une collecte solidaire. © Davide Pischettola /NurPhoto via AFP

Dans la foulée, l'un des syndicats du secteur du commerce, du tourisme et des services, la Filcams CGIL, a publié un communiqué relayant des tensions dans la province de Catane, en Sicile : « *Les caissiers, et de manière générale les employés de la grande distribution de la province, subissent tous les jours des agressions verbales et de très fortes pressions de la part de ceux qui ne peuvent plus se permettre de faire les courses, [...] en particulier lors de désormais banales mais non moins dramatiques scènes de désespoir à la caisse de la part des nouveaux pauvres, de la part de ceux qui ont déjà épuisé leurs revenus à cause du coronavirus.* »

En Campanie, la Banque alimentaire a noté une hausse de 45 % des demandes d'aide pour le mois de mars. Le syndicat agricole Coldiretti estime qu'un demi-million de personnes ont besoin d'une aide alimentaire d'urgence, à la suite du confinement. Dans son édition du 27 mars, le quotidien économique *Il Sole-24 Ore* estime, lui, qu'en deux mois de quarantaine, plus de 260 000 familles italiennes pourraient passer sous le seuil de pauvreté.

Dès le début du confinement, le gouvernement italien a pourtant annoncé plusieurs mesures de soutien aux particuliers : report des échéances de prêt immobilier, des paiements de certaines taxes, bonus de 600 euros pour les travailleurs indépendants, congé parental de quinze jours pour les parents contraints de garder leurs enfants après la fermeture des écoles, gel des expulsions jusqu'au 30 juin, bons pour payer les services d'une baby-sitter, extension de la carte spéciale famille aux parents d'un seul enfant pour bénéficier de réductions, etc. Quelque 400 millions d'euros ont aussi été distribués aux communes pour financer une aide alimentaire d'urgence. La mairie de Palerme a été dotée de 5,1 millions. Les services sociaux de la ville ont reçu une première salve de 15 026 demandes d'aide alimentaire d'urgence, puis, depuis lundi, près de 12 893 demandes en 48 heures.

En réalité, le chiffre pourrait être bien supérieur. « *De nombreuses familles palermitaines n'ont ni carte d'identité, ni code fiscal et ne peuvent pas s'inscrire sur le site de la Protection civile pour demander une aide alimentaire* », explique Vittoria Aricò, présidente de l'association Naka, implantée dans le centre historique de la ville. « *La procédure est trop complexe pour beaucoup, les convocations sont envoyées par mail, aucune demande ne peut être faite avec des formulaires papier ; ces derniers jours, sur une moyenne de cinquante personnes convoquées par demi-journée pour finaliser la demande, seule une dizaine se déplaçait* », complète Alessandra Cannizzo qui a aidé de nombreux demandeurs à remplir les formulaires. Comme elle, Vittoria Aricò déplore la lourdeur des procédures, qui ralentit l'octroi des aides. « *Depuis le début du mois d'avril, on a un autre gros problème, c'est le paiement des loyers. Plusieurs locataires incapables de payer ont été menacés d'expulsion, d'autres ont vu débarquer chez eux une équipe de gros bras envoyés par le propriétaire. Ils ne sont pas toujours informés de leurs droits* », dit Alessandra Cannizzo.

Toutes deux soulignent toutefois l'effet positif du revenu de citoyenneté, introduit en Italie il y a un an, qui a joué un véritable rôle d'amortisseur social : « *De nombreuses familles se seraient vraiment retrouvées dans la pauvreté absolue.* » Le constat est largement partagé par le président de la fondation Avec le Sud, Carlo Borgomeo : « *Le plus simple et le plus rapide serait d'étendre le revenu*

*de citoyenneté et par la même occasion, de ne plus lui accoler l'idée, déjà complexe auparavant et complètement inutile désormais, d'en faire un outil pour accompagner un retour au travail. Appelons-le pour ce qu'il est : un instrument d'aide à ceux qui ne disposent d'aucun revenu. »« Il faut absolument intervenir auprès des plus faibles, dans le sud du pays, il y a un nombre de travailleurs au noir qui est impressionnant et les familles qui ont plus d'un revenu sont rares », poursuit-il.*

Le sud de l'Italie est bien moins touché par la crise sanitaire que le nord qui concentre plus de deux tiers des cas de Covid-19, mais les effets sociaux du confinement y sont dévastateurs. « *Nous sommes entrés dans cette crise en étant déjà le pays d'Europe avec les plus fortes inégalités* », a reconnu le ministre pour le Sud, Peppe Provenzano, dans les colonnes du quotidien romain *La Repubblica*. Selon une étude de l'Institut national de statistiques Istat, 3,7 millions de personnes travaillent sans être déclarées en Italie. Près de 45 % d'entre elles se trouvent dans le Mezzogiorno.

Pour faire face à l'urgence sociale, un autre décret est attendu, dans les jours à venir. La ministre du travail Nunzia Catalfo a d'ores et déjà annoncé la mise en place d'un « *revenu d'urgence* », auquel seraient affectés trois milliards d'euros pour trois millions de bénéficiaires potentiels, dont les travailleurs au noir, comme elle l'a reconnu implicitement : « *Malheureusement le travail souterrain est une plaie qui existe. Il est évident que nous devons penser à toutes les personnes qui, pour différentes raisons, se trouvent dans une situation d'urgence.* » La mesure tente de répondre aux nombreuses voix qui, depuis plusieurs semaines, alertent sur le retour en force d'organisations criminelles dans le sillage d'une crise sociale. « *À Naples et à Palerme, on voit des supermarchés pris d'assaut, ce sont des événements organisés pour créer un climat dans lequel la défiance envers l'État amène à s'appuyer sur d'autres réalités locales*, analyse le sénateur du groupe parlementaire de gauche Libres et égaux, Pietro Grasso. *Si nous réussissons à donner aux citoyens le nécessaire pour survivre, je crois que nous pourrions réussir à dépasser cette situation pour toujours.* »

Dans l'un des quartiers les plus difficiles de Palerme, le Zen, le frère d'un parain de la drogue, lui-même connu pour être proche de chefs mafieux, a distribué des sacs de courses aux habitants du quartier. Outré que la presse locale le signale dans un article, il a commenté ainsi sur son profil Facebook : « *Pour aider les gens et leur donner à manger, je suis fier d'être mafieux.* » Selon des déclarations du chef de la police Franco Gabrielli à Interpol, des distributions similaires ont été organisées dans plusieurs régions du sud du pays.

Peu après le début du confinement, déjà, dans un entretien accordé à l'agence de presse italienne AGI, le procureur et membre de la commission parlementaire antimafia Roberto Tartaglia avait mis en garde : « *En ce moment se dessinent à la perfection les quatre présupposés "classiques", dirais-je, qui depuis toujours enrichissent la criminalité organisée : un terrible manque de liquidités, une vraie " bombe sociale " qui risque d'exploser d'un moment à l'autre, surtout dans les régions du Sud, la perspective d'importants investissements publics dans les infrastructures et les secteurs stratégiques et enfin le fait que ces risques soient potentiellement sous-évalués, ce qui est facilité par une compréhensible mais inacceptable distraction selon laquelle il faut absolument repartir, de n'importe quelle manière et à n'importe quel coût.* »

## Sur mediapart.fr

Cet article provient du site mediapart.fr sur lequel les enquêtes, analyses et reportages sont enrichis de vidéos, diaporamas, cartes interactives, liens hypertextes, etc. La version imprimée de l'article ne permet pas de mettre à disposition ces éléments et génère parfois des messages vous signalant les endroits où ces éléments apparaissent en ligne.

Voir aussi article : Avec l'Italie, l'Europe a rendez-vous avec l'histoire, sur mediapart.fr" Voir aussi article : L'économie italienne à l'épreuve du Covid-19, sur mediapart.fr" Voir aussi article : A Livourne, dans l'Italie renfermée , sur mediapart.fr" Voir sur Mediapart pour activer les liens de cet article, et voir les vidéos.

par Cécile Debargecontact@mediapart.fr

